

PROJECT GRANT AGREEMENT
BETWEEN
THE KINGDOM OF MOROCCO
AND
THE UNITED STATES OF AMERICA
FOR
TADLA RESOURCES MANAGEMENT

Projet de l'A.I.D. No. 608-0213

ACCORD DE DON POUR UN PROJET

ENTRE

LE ROYAUME DU MAROC

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

EN FAVEUR DU

MANAGEMENT DES RESSOURCES DU PERIMETRE DU TADLA

Date: JUL 31 1992

PROJECT GRANT AGREEMENT

ACCORD DE DON POUR LE PROJET

Dated JUL 31 1992

En date du _____

Between

Entre

The Kingdom of Morocco, acting through the Ministry of Agriculture and Agrarian Reform ("Grantee"),

Le Royaume du Maroc, agissant par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire ("Bénéficiaire"),

And

Et

The United States of America, acting through the Agency for International Development (A.I.D.).

Les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Américaine pour le Développement International (A.I.D.)

ARTICLE 1: THE AGREEMENT

ARTICLE 1: L'ACCORD

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

L'objet du présent Accord est d'arrêter les conditions que doivent remplir les parties désignées ci-dessus ("Les Parties") quant à l'exécution par le Bénéficiaire du Projet décrit ci-dessous et quant au financement du Projet par les Parties.

ARTICLE 2: THE PROJECT

ARTICLE 2: LE PROJET

SECTION 2.1. Definition of the Project

SECTION 2.1. Définition du Projet.

The Project, which is further described in Annex 1, will consist of technical assistance, training, commodities, research and demonstration, and institutional and private sector strengthening aimed at increasing the efficiency, economic yield and environmental sustainability of irrigation resources management in the Tadla

Le Projet, dont une description plus détaillée figure à l'Annexe 1, consistera en une assistance technique, une formation, l'octroi de matériel, des services de recherche et de démonstration et le renforcement des institutions et du secteur privé destinés à accroître l'efficacité, le rendement économique et la viabilité de

irrigation perimeter of Morocco. Annex 1, attached, amplifies the above definition of the Project.

Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description stated in Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2, without formal amendment of this Agreement.

SECTION 2.2. Incremental Nature of Project

(a) A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1. of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed. The total planned A.I.D. contribution to the Project is estimated at \$18,750,000.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

l'environnement dans la gestion des ressources d'irrigation du périmètre irrigué du Tadla (Maroc). L'Annexe 1, ci-jointe, élargit la définition ci-dessus du Projet.

Dans les limites de la définition ci-dessus du Projet, des éléments de la description élargie donnée à l'Annexe 1 peuvent être changés par accord écrit des représentants autorisés des Parties désignées à la Section 8.2., sans avenant formel du présent Accord.

SECTION 2.2. Financement du Projet par tranches successives

(a) La contribution financière de l'A.I.D. à ce Projet se fera par tranches successives. La première sera disponible selon les termes de la Section 3.1. du présent Accord. Les tranches suivantes dépendront de la disponibilité des fonds alloués à l'A.I.D. pour ce financement, et d'un accord entre les Parties pour procéder à l'utilisation d'une nouvelle tranche. La contribution totale financière de l'A.I.D. à ce Projet est estimée à 18.750.000\$.

(b) Avant la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet arrêtée dans le présent Accord, l'A.I.D., après consultation avec le Bénéficiaire, peut spécifier, dans les Lettres d'Exécution du Projet, des périodes appropriées pour l'utilisation des fonds octroyés par l'A.I.D. au titre d'une tranche de financement particulière en matière d'assistance.

SECTION 3.1. The Grant

To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Eight Million Eight Hundred and One Thousand Four Hundred and Thirty-Two United States ("U.S.") Dollars (\$ 8,801,432) ("Grant").

The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1, and, as specifically authorized by A.I.D., to finance local currency costs, as defined in Section 6.2, of goods and services required for the Project.

SECTION 3.2. Grantee Resources for the Project

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

(b) The resources provided by the Grantee for the Project will be not less than the equivalent of U.S. Four Million Five Hundred Thousand Dollars (\$4,500,000), including costs borne on an in-kind basis.

(c) The Tadla private sector will also contribute the equivalent of

SECTION 3.1. Le Don.

Pour aider le Bénéficiaire à financer les coûts de l'exécution du Projet, l'A.I.D., conformément à la loi de 1961 sur l'Aide Etrangère, telle qu'elle a été amendée, s'engage d'accorder au Bénéficiaire, aux termes du présent Accord, un montant qui ne dépasse pas huit millions huit cent un mille, quatre cent trente-deux dollars des Etats-Unis (8.801.432\$) (Le "Don").

Ce Don peut être utilisé pour financer les coûts en devises, comme définis à la Section 6.1, et, par autorisation spécifique de l'A.I.D., les coûts en monnaie locale, comme définis à la Section 6.2, des biens et des services nécessaires à l'exécution du Projet.

SECTION 3.2. Contribution du Bénéficiaire pour l'Exécution du Projet.

(a) Le Bénéficiaire convient de fournir ou de faire fournir pour l'exécution du Projet tous les fonds, outre le Don, et toutes les autres ressources requises pour exécuter efficacement et en temps utile le Projet.

(b) Les ressources fournies par le Bénéficiaire pour le Projet ne seront pas inférieures à l'équivalent de quatre millions cinq cent mille dollars (4.500.000\$), y compris le coût des apports en nature.

(c) Le secteur privé du Tadla contribuera également au Projet, et

U.S. One Million Seven Hundred Fifty Thousand Dollars (\$1,750,000), including costs borne on an in-kind basis.

SECTION 3.3. Project Assistance Completion Date

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD), which is September 30, 1998, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the Project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters are to be received by A.I.D. no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing. After such period, A.I.D., giving notice in writing to the Grantee, may at any time or times reduce the amount of the Grant by

ce pour l'équipement d'un million sept cent cinquante mille dollars (1.750.000\$), y compris le coût des apports en nature.

SECTION 3.3. Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet

(a) La Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP), à savoir le 30 septembre 1998, ou une date dont les Parties peuvent convenir par écrit, est la date à laquelle les Parties estiment que tous les services financés au titre du Don auront été exécutés et que tous les biens financés au titre du Don auront été fournis pour l'exécution du Projet comme le prévoit le présent Accord.

(b) A moins qu'elle n'en convienne autrement par écrit, l'A.I.D. n'émettra, ni approuvera de document autorisant le déboursement du Don pour la prestation de services exécutés après la DAAP, ou pour des biens fournis aux fins du Projet, comme l'envisage le présent Accord, après la DAAP.

(c) Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires telles qu'elles sont indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, doivent parvenir à l'A.I.D. au plus tard neuf (9) mois après la DAAP ou une autre période dont l'A.I.D. peut convenir par écrit. Après cette période, l'A.I.D., après notification écrite au Bénéficiaire, pourra, à tout moment, réduire le montant du Don

all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

ARTICLE 4: CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT

SECTION 4.1. First Disbursement

Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D.:

(a) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement; and

(b) A statement of the name of the person, or persons, from the Ministry of Agriculture and Agrarian Reform (MARA) designated to manage the Project for the Grantee, together with a specimen signature for each person specified in such statement.

en tout ou en partie du montant pour lequel les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, n'ont pas été reçues avant l'expiration de ladite période.

ARTICLE 4: CONDITIONS PREALABLES AUX DEBOURSEMENTS

SECTION 4.1. Premier Déboursement.

Avant le premier déboursement effectué au titre du Don ou avant l'émission par l'A.I.D. des documents en vertu desquels le déboursement sera fait, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D. sous une forme et dans un fond établis à la satisfaction de l'A.I.D.:

(a) Une communication du nom de la personne occupant le poste du Bénéficiaire spécifié à la Section 8.2, ou agissant en tant que tel, et de tout autre représentant, ainsi qu'un spécimen de la signature de chacune des personnes figurant dans cette communication; et

(b) Une communication du nom de la personne/des personnes, du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA) désignée(s) pour gérer le Projet au nom du Bénéficiaire, ainsi qu'un spécimen de la signature de chacune des personnes figurant dans cette communication.

SECTION 4.2. Notification

When A.I.D. has determined that the conditions precedent specified in Section 4.1 have been met, it will promptly notify the Grantee.

SECTION 4.3. Terminal Date for Conditions Precedent

If the conditions specified in Section 4.1 have not been met within 90 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D. may agree to in writing, A.I.D., as its option, may terminate this Agreement by written notice to Grantee.

ARTICLE 5: SPECIAL COVENANTS

SECTION 5.1. Project Evaluation

The Parties agree to establish an evaluation program as part of the Project. Except as the Parties otherwise agree in writing, the Program will include, during the implementation of the Project and at one or more points thereafter:

- (a) evaluation of progress toward attainment of the objectives of the Project;
- (b) identification and evaluation of problem areas or constraints which may inhibit such attainment;
- (c) assessment of how such information may be used to help

SECTION 4.2. Notification

Lorsque l'A.I.D. aura établi que les conditions préalables mentionnées à la Section 4.1 ont été remplies, elle le notifiera rapidement au Bénéficiaire.

SECTION 4.3. Date Limite de l'Accomplissement des Conditions Préalables

Si les conditions mentionnées à la Section 4.1 n'ont pas été remplies dans les 90 jours suivant la date de signature du présent Accord, ou une date ultérieure dont l'A.I.D. peut convenir par écrit, l'A.I.D. aura la faculté de mettre fin au présent Accord par un avis écrit envoyé au Bénéficiaire.

ARTICLE 5: CLAUSES SPECIALES

SECTION 5.1. Evaluation du Projet

Les Parties conviennent d'établir un programme d'évaluation dans le cadre du Projet. Sauf si les Parties en décident autrement par écrit, ce programme comprendra pendant l'exécution du projet et par la suite à un ou plusieurs stades de son évolution, les points ci-après:

- (a) l'évaluation déterminant dans quelle mesure les objectifs du projet auront été atteints;
- (b) l'identification et l'évaluation des problèmes ou des contraintes qui peuvent entraver la réalisation des objectifs fixés;
- (c) l'évaluation de la manière dont ces informations peuvent être

overcome such problems; and

(d) evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

SECTION 5.2. Equipment Maintenance

The Grantee agrees to budget as a part of its contribution to the Project, one year following delivery, sufficient funds on an annual basis for the maintenance, repair, and operating supplies necessary for the computers and other equipment furnished to the agencies of Grantee under the Project, and to ensure that any and all such equipment is properly maintained.

SECTION 5.3. Private Sector Role

The Grantee agrees to encourage an increased role for the private sector in the development of irrigated agriculture in Tadla in accord with current MARA policy and Project objectives.

SECTION 5.4. Donor Coordination

The Grantee agrees to ensure that it will continue to promote, facilitate and coordinate all donor activities in the irrigation subsector, especially insofar as those activities may relate to A.I.D. Project activities in Tadla.

utilisées pour contribuer à surmonter ces problèmes; et

(d) l'évaluation, dans la mesure du possible, de l'impact du Projet sur le développement de l'ensemble du pays.

SECTION 5.2. Entretien de l'équipement

Le Bénéficiaire convient de mobiliser dans le cadre de sa contribution au Projet, une année après l'acquisition, les crédits suffisants, affecté annuellement, à l'entretien, à la réparation et au matériel de fonctionnement, des ordinateurs et du reste de l'équipement fournis aux services du Bénéficiaire dans le cadre du Projet, et de veiller à ce que l'ensemble de cet équipement soit correctement entretenu.

SECTION 5.3. Rôle du secteur privé

Le Bénéficiaire convient d'encourager un accroissement du rôle du secteur privé dans le développement du secteur agricole irrigué du Tadla, et ce en accord avec le politique actuelle du MARA et les objectifs du Projet.

SECTION 5.4. Coordination avec les Bailleurs de Fonds

Le Bénéficiaire convient de veiller à promouvoir, faciliter et coordonner les activités de tous les bailleurs de fonds dans le sous-secteur de l'irrigation, spécialement dans la mesure où ces activités pourraient être en rapport avec les activités du Projet de l'AID dans le Tadla.

SECTION 5.5. Participant Training

The Grantee will ensure that the two long-term Project participant trainees are placed in positions commensurate with their training received upon their return from the U.S.

SECTION 5.6. Audit

The Parties agree that Project operations will be audited regularly by independent auditors during the life of the Project.

SECTION 5.7. Impact on U.S. Agricultural Exports

The Parties agree that no funding will be provided under the Project for any testing or breeding feasibility study, variety improvement or introduction, consultancy, publication, conference, or training in connection with the growth or production in Morocco of an agricultural commodity for export which would compete with a similar commodity grown or produced in the United States, if such activity would have a significant impact on the export of agricultural commodities of the United States.

ARTICLE 6: PROCUREMENT SOURCE

SECTION 6.1. Foreign Exchange Costs

Disbursements pursuant to Section 7.1.

SECTION 5.5 Formation des Stagiaires

Le Bénéficiaire s'assurera que les deux stagiaires à long terme au Projet se voient attribuer des postes en rapport avec la formation reçue à leur retour des Etats-Unis.

SECTION 5.6. Audit

Les Parties conviennent que les opérations du Projet seront vérifiées régulièrement par des auditeurs indépendants pendant toute la durée du projet.

SECTION 5.7. Impact sur les exportations agricoles des Etats-Unis

Les Parties conviennent qu'aucun financement ne se fera au titre du Projet pour toute étude de faisabilité en matière d'expérimentation ou d'amélioration génétique, toute amélioration ou introduction de variété, toute consultation, publication, conférence ou formation relative à la culture ou à la production au Maroc d'un produit agricole destiné à l'exportation qui entrerait en compétition avec un produit similaire cultivé ou produit aux Etats-Unis, si une telle activité a un impact significatif sur l'exportation des produits agricoles des Etats-Unis.

ARTICLE 6: SOURCE DES ACHATS

SECTION 6.1. Coûts en Devises

Les déboursements effectués au titre

will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services their nationality in the United States (Code 000 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time orders are placed or contracts entered into for such goods or services) ("Foreign Exchange Costs"), except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex, Section C.1(b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the grant only on vessels under flag registry of the United States, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

SECTION 6.2. Local Currency Costs

Disbursements pursuant to Section 7.2 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in the Kingdom of Morocco ("Local Currency Costs"). To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provision of local currency resources required for the Project.

de la Section 7.1 seront utilisés uniquement pour financer les coûts des biens et services requis pour l'exécution du Projet et ayant, en ce qui concerne les biens, leur source et origine, et en ce qui concerne les services, leur nationalité, aux Etats-Unis (Code 000 du Code Géographique de l'A.I.D. tel qu'il sera en vigueur au moment où les commandes seront faites et les marchés passés pour ces biens et services) ("Coûts en Devises"), à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit et, en ce qui concerne l'assurance maritime, sous réserve des dispositions prévues à la Section C.1 (b) de l'Annexe sur les Dispositions Standards pour les Accords de Don. Les coûts du transport maritime ne seront financés dans le cadre du Don que sur des navires battant pavillon des Etats-Unis, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit.

SECTION 6.2. Coûts en Monnaie Locale.

Les déboursements effectués aux termes de la Section 7.2 seront utilisés uniquement pour financer les coûts des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet qui auront leur source et, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, leur origine, au Maroc ("Coûts en Monnaie Locale"). Au titre du présent Accord, les "Coûts en Monnaie Locale" peuvent aussi comprendre la fourniture des ressources en monnaie locale requises pour le Projet.

ARTICLE 7: DISBURSEMENT

SECTION 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Costs

(a) After satisfaction of the Conditions Precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for the Foreign Exchange Costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

(1) by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, (A) requests for reimbursement for such goods or services, or, (B) requests for A.I.D. to procure commodities or services in the Grantee's behalf for the Project; or,

(2) by requesting A.I.D. to issue Letters of Commitment for specified amounts (A) to one or more U.S. banks, satisfactory to A.I.D., committing A.I.D. to reimburse such bank or banks for payments made by them to contractors or suppliers, under Letters of Credit or otherwise, for such goods or services, or (B) directly to one or more contractors or suppliers, committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

ARTICLE 7: DEBOURSEMENTS

SECTION 7.1. Déboursements Destinés au Financement des Coûts en Devises

(a) Après avoir rempli les conditions préalables, le Bénéficiaire pourra obtenir des déboursements de fonds au titre du Don pour le financement des coûts en devises des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet et ce, conformément aux termes du présent Accord, en appliquant, suite à un accord, l'une des méthodes suivantes:

(1) en soumettant à l'A.I.D., accompagnées des pièces justificatives nécessaires comme le stipulent les Lettres d'Exécution du Projet, (A) des demandes de remboursement de ces biens et services ou (B) des demandes pour que l'A.I.D. achète au nom du Bénéficiaire les biens et les services destinés au Projet; ou,

(2) en demandant à l'A.I.D. d'émettre des lettres d'engagement pour des montants spécifiques, (A) adressées à une ou plusieurs banques des Etats-Unis convenant à l'A.I.D., et engageant l'A.I.D. à rembourser à ces banques les paiements faits par elles aux contractants ou fournisseurs, par lettres de crédit ou autre, pour les biens et services mentionnés, ou (B) adressées directement à un ou plusieurs contractants ou fournisseurs et engageant l'A.I.D. à payer ces contractants ou fournisseurs pour les biens et services mentionnés.

(b) Banking charges incurred by the Grantee in connection with Letters of Commitment and Letters of Credit will be financed under the Grant unless the Grantee instructs A.I.D. to the contrary. Such other charges as the Parties may agree to may also be financed under the Grant.

SECTION 7.2. Disbursement for Local Currency Costs

(a) After satisfaction of the Conditions Precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for Local Currency Costs required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, and as specifically authorized by A.I.D., by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, requests to finance such costs.

(b) The local currency needed for such disbursements may be obtained:

(1) By acquisition by A.I.D. with U.S. Dollars by purchase (or from local currency already owned by the U.S. Government); or

(2) by A.I.D. (A) requesting the Grantee to make available the local currency for such costs, and (B) thereafter making

(b) Les frais bancaires encourus par le Bénéficiaire quant aux lettres d'engagement et de crédit, seront financés au titre du Don à moins que le Bénéficiaire n'avise l'A.I.D. du contraire. Autres frais dont les Parties peuvent convenir peuvent également être financés dans le cadre du Don.

SECTION 7.2. Déboursement pour le Financement des Coûts en Monnaie Locale

(a) Après avoir rempli les conditions préalables, le Bénéficiaire pourra obtenir les déboursements de crédits au titre du Don pour le financement des coûts en monnaie locale nécessaire à l'exécution du projet, conformément aux termes du présent Accord et sur autorisation spécifique de l'A.I.D., en soumettant à l'A.I.D., accompagnées des pièces justificatives requises, comme le stipulent les Lettres d'Exécution du Projet, les demandes de financement de ces coûts.

(b) Les sommes en monnaie locale requises pour ces déboursements pourront être obtenues:

(1) par acquisition par l'A.I.D., qui se les procurera avec des dollars américains (ou à partir de la monnaie locale que possède déjà le Gouvernement des Etats-Unis); ou

(2) par l'A.I.D. (A) qui demandera au Bénéficiaire de libérer les montants en monnaie locale de ces coûts, et (B) qui

available to the Grantee, through the opening or amendment by A.I.D. of Special Letters of Credit in favor of the Grantee or its designee, an amount of U.S. Dollars equivalent to the amount of local currency made available by the Grantee, which dollars will be utilized for procurement from the United States under appropriate procedures described in Project Implementation Letters.

mettra par la suite à la disposition du Bénéficiaire, par l'émission ou l'amendement par l'A.I.D. de lettres de crédit spéciales en faveur du Bénéficiaire ou de son représentant, un montant en dollars américains équivalent au montant en monnaie locale libéré par le Bénéficiaire; ces dollars seront utilisés pour les achats aux Etats-Unis selon les procédures appropriées stipulées dans les Lettres d'Exécution du Projet.

The U.S. dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be, in the case of subsection (b)(1) above, the amount of U.S. dollars required by A.I.D. to obtain the local currency, and in the case of subsection (b)(2) above, an amount calculated at the rate of exchange specified in the applicable Special Letter of Credit Implementation Memorandum hereunder as of the date of the opening or amendment of the applicable Special Letter of Credit.

L'équivalent en dollars américains du montant en monnaie locale rendu ainsi disponible sera, dans le cas de la sous-section (b)(1) ci-dessus, le montant en dollars américains requis par l'A.I.D. pour obtenir la monnaie locale, et, dans le cas de la sous-section (b)(2) ci-dessus, un montant calculé d'après le taux de change spécifié dans le Protocole d'exécution des lettres de crédit spéciales, à la date de l'émission ou de l'amendement de la lettre de crédit spéciale.

SECTION 7.3. Other Forms of Disbursement

Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

SECTION 7.3. Autres Formes de Déboursement

Les déboursements du Don peuvent également s'effectuer par d'autres moyens dont les Parties peuvent convenir par écrit.

SECTION 7.4. Rate of Exchange

Except as may be more specifically provided under Section 7.2, if funds provided under the Grant are introduced into the Kingdom of

SECTION 7.4. Taux de Change

Sauf indication spécifique figurant prévue à la Section 7.2, si les fonds fournis dans le cadre du Don sont introduits au Maroc par l'A.I.D. ou par

Morocco by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of the Kingdom of Morocco at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the Kingdom of Morocco.

ARTICLE 8: MISCELLANEOUS

SECTION 8.1. Communications

Any notice, request, document, or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such party at the following addresses:

To the Grantee:

Ministry of Agriculture and
Agrarian Reform
Quartier Administratif
Rabat, Morocco

Alternate address for telex: 73-1038

To AID:

Mail Address: Director,
Agency for International
Development,
137, Avenue Allal Ben Abdallah
B.P. 120 - Rabat, Morocco

un organisme public ou privé pour satisfaire aux obligations de l'A.I.D. au titre du présent Accord, le Bénéficiaire prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que ces fonds peuvent être convertis en monnaie marocaine au taux de change le plus élevé qui, au moment de la conversion, ne soit pas illégal au Maroc.

ARTICLE 8: DIVERS

SECTION 8.1. Communications

Tous avis, demandes, documents ou autres communications envoyés par l'une des Parties à l'autre au titre du présent Accord, le seront par écrit, télégramme ou télex et seront considérés comme dûment remis ou envoyés lorsqu'ils parviendront à la Partie intéressée aux adresses ci-après:

Bénéficiaire:

Adresse postale:
Monsieur le Ministre
Ministère de l'Agriculture et de la
Réforme Agraire
Quartier Administratif
Rabat, Maroc

Adresse télégraphique:
Numéro de télex: 73-1038

A.I.D.:

Adresse postale:
Monsieur le Directeur de l'Agence
Américaine pour le Développement
International
137, Avenue Allal Ben Abdallah
B.P. 120 - Rabat, Maroc

Alternate address for cables:

Telex Number: 01005M

Fax Number: 70-79-30

All such communications will be in French or English, unless the Parties otherwise agree in writing. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notice.

SECTION 8.2. Representatives

For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of Minister of Agriculture and Agrarian Reform and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Director, USAID/Morocco, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1 to revise elements of the amplified description in Annex 1.

The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

SECTION 8.3. Annexes

Annex 1 "Amplified Description of the Project," and Annex 2 "Project Grant Standard Provisions" are attached and

Adresses télégraphiques:

Numéro de télex: 31005M

Numéro de fax : 70-79-30

Toute communication sera en français ou en anglais, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit. D'autres adresses pourront remplacer celles indiquées ci-dessus sur avis de l'intéressé.

SECTION 8.2. Représentants

A toutes fins relatives au présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne occupant le poste de Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire ou agissant en tant que tel, et l'A.I.D. sera représentée par la personne occupant le poste de Directeur de l'U.S.A.I.D. au Maroc ou agissant en tant que tel, chacun pouvant, par écrit, désigner d'autres représentants à toutes fins autres que celles d'exercer le pouvoir, au titre de la Section 2.1, de réviser les éléments de la description élargie figurant à l'Annexe 1.

Les noms des représentants du Bénéficiaire, accompagnés des spécimen de signature, seront communiqués à l'A.I.D. qui acceptera comme dûment agréé tout document signé par ces représentants en application du présent Accord, à moins qu'un avis écrit de révocation de leur autorité ne lui soit parvenu.

SECTION 8.3. Annexes

Deux annexes sont jointes au présent Accord et en font partie: l'Annexe 1, "Description élargie du Projet", et

form part of this Agreement.

SECTION 8.4. Language of Agreement

This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English Language version will control.

IN WITNESS THEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

FOR THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA

By: *Demetrius Ballen*

Title: _____

Date: JUL 31 1992

l'Annexe 2, "Dispositions Standards pour les Accords de Don".

SECTION 8.4. Langue de l'Accord.

Le présent Accord est rédigé en anglais et en français. En cas d'ambiguïté ou de contradictions entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment agréé, ont fait signer le présent Accord en leur nom et l'ont fait remettre à la date susmentionnée:

POUR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche	<i>[Signature]</i>
Par: _____	
Titre: _____	
Par: _____	Signé: Othman DEMNATI

Titre: Pour le Ministre des Finances l'Adjoint au Directeur du Budget

Date: *[Signature]*
Signé: Ahmed ESSAGHIR

AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION

ARTICLE 1 - GENERAL PROJECT DESCRIPTION

Section 1: Project Goal and Purpose

The Goal of the Tadla Resources Management (TRM) Project is to promote the long-term competitiveness and environmental sustainability of Moroccan irrigated agriculture.

The project Purpose is to increase the efficiency, economic yield and environmental sustainability of irrigation resources management and use in the Tadla irrigation perimeter of Morocco.

Section 2: Project Components

There will be four main Project components. They are:

1. Improving management of the Tadla large-scale irrigation system;
2. Improving farm-level management of irrigation resources in Tadla;
3. Enhancing the environmental sustainability of resource management and use within the Tadla perimeter; and

DESCRIPTION ELARGIE DU PROJET

ARTICLE I - DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Section 1: But et Objet du Projet

Le But du Projet de Management des Ressources du Périmètre du Tadla (MRT) est de favoriser la compétitivité à long terme de l'agriculture irriguée au Maroc et la sauvegarde de la qualité de leur environnement.

Le projet a pour Objet d'augmenter la rentabilité, le rendement économique et la préservation de la qualité de l'environnement dans la gestion des ressources en irrigation et dans leur utilisation dans le périmètre irrigué du Tadla.

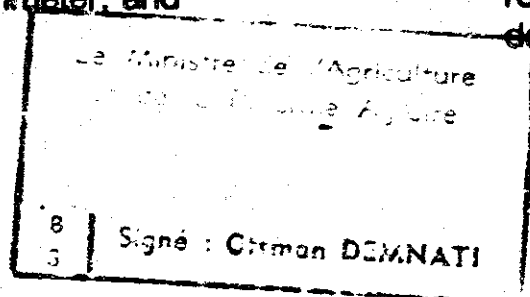
Section 2: Volets du Projet

Le projet comportera quatre principaux volets qui sont les suivants:

1. Amélioration de la gestion du réseau de la grande hydraulique du Tadla;
2. Amélioration de la gestion au niveau de l'exploitation des ressources irriguées du périmètre du Tadla;
3. Renforcement de la viabilité de l'environnement en ce qui concerne la gestion des ressources et leur utilisation dans le périmètre du Tadla; et

Pour le Ministre des Finances
l'Adjoint au Directeur du Budget

Signé : Ahmed ESSACHIR



4. Increasing private sector participation in Tadla resources allocation, management and use.

The Project will also provide assistance for a cooperative on-farm research and demonstration program in Tadla. This program will be implemented by the International Irrigation Management Institute (IIMI), provided that IIMI furnishes assurance to the Parties of its intention to maintain a program in Morocco. The project will also provide assistance for administration, audit, evaluation and outreach activities.

Section 3: Component Activities

The types of activities that may be implemented within each of the Project components include, but are not limited to, the following:

1. Improved Irrigation System Management

Activities under this component are directed at overcoming the operational limitations of the existing Tadla irrigation system for providing efficient, flexible, reliable and timely water deliveries to farmers. These activities include:

- a. Completion of irrigation system-level diagnostic studies.

4. Renforcement de la participation du secteur privé dans la répartition des ressources du Tadla, dans leur gestion et leur utilisation.

Le projet fournira aussi une assistance pour un programme coopératif de recherche et de démonstration au niveau de l'exploitation dans le Tadla. Ce programme sera assuré par l'Institut International de Management de l'Irrigation (IIMI), dans la perspective que l'IIMI puisse donner des assurances aux Parties de son intention à maintenir un programme au Maroc. Le projet fournira également une assistance pour des activités d'administration, d'audit, d'évaluation et de diffusion de l'expérience du projet.

Section 3: Activités des Volets

Les types d'activités qui pourraient être mise en oeuvre au titre de chacun des volets du projet comprennent, sans s'y limiter, les activités suivantes:

1. Amélioration de la gestion du réseau d'irrigation

Les activités menées dans le cadre de ce volet sont destinées à surmonter les entraves au fonctionnement du périmètre d'irrigation du Tadla pour assurer aux agriculteurs une distribution d'eau efficace, souple, sûre et arrivant en temps voulu. Ces activités comprennent:

- a. Réalisation d'études diagnostiques au niveau du réseau d'irrigation.

- b. **Completion of a detailed analysis of water supply flows into the Tadla irrigation system, with periodic updates.**
- c. **Definition of more reliable estimates of water demand in the Tadla irrigation system, through:**
- **development of a comprehensive Geographic Information System (GIS) for the Tadla perimeter; and**
 - **establishment of an agro-meteorological monitoring network in the perimeter.**
- d. **Improving the management of the Tadla irrigation system, through:**
- **establishment of a supervisory data acquisition system for improved monitoring of system-level operations;**
 - **development of a computerized hydraulic model of the primary elements of each of the two Tadla subperimeters;**
 - **development of mobile monitoring units for each of the Tadla subperimeters to provide improved information on water distribution at the primary, secondary and tertiary levels of the irrigation system; and**

- b. **Réalisation d'une analyse détaillée des débits d'entrée dans le périmètre d'irrigation du Tadla, avec mises à jour périodiques.**
- c. **Définition des estimations les plus fiables de la demande en eau du périmètre d'irrigation du Tadla par les moyens suivants:**
- **mise au point d'un système exhaustif d'informations géographiques (GIS) pour le périmètre du Tadla; et**
 - **établissement d'un système de suivi et d'évaluation agro-météorologique dans le périmètre.**
- d. **Amélioration de la gestion du réseau d'irrigation du Tadla par:**
- **établissement d'un système de saisie des données de surveillance pour un meilleur suivi des opérations au niveau du périmètre;**
 - **mise au point d'un modèle hydraulique informatisé des éléments primaires de chacun des deux sous-périmètres du Tadla;**
 - **création de services d'observation mobiles pour chacun des deux sous-périmètres du Tadla destinés à fournir de meilleures informations sur la répartition de l'eau aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire du**

périmètre d'irrigation; et

- development of an improved water distribution and management system in the Tadla irrigation perimeter, including improved system operating procedures and improved water ordering and delivery procedures.

2. Improved Farm-Level Management

Activities under this component are directed at improving farm-level management of Tadla perimeter resources. These activities include:

- a. Completion of an intensive farm-level diagnostic study to gain a better definition of the socio-economic characteristics of the Tadla farming community and identify farm-level constraints to improved irrigation resources management.
- b. Development and implementation of on-farm pilot demonstration activities designed to promote new and improved technologies for on-farm resources management and use in such areas as: on-farm water management; conjunctive use of surface and groundwater resources; agronomic field trials of new, high-value crops and cropping

- mise au point d'un meilleur système de répartition et de gestion de l'eau dans le périmètre d'irrigation du Tadla comprenant de meilleures méthodes d'exploitation du périmètre et de meilleures méthodes de demande et de distribution d'eau.

2. Amélioration de la gestion au niveau de l'exploitation

Les activités qui font l'objet de ce volet ont pour but d'améliorer la gestion des ressources irriguées du Tadla au niveau de l'exploitation. Ces activités sont les suivantes:

- a. Réalisation d'une étude diagnostique poussée au niveau de l'exploitation destinée à obtenir une meilleure définition des caractéristiques socio-économiques de la communauté rurale du Tadla et à identifier les contraintes au niveau de l'exploitation dans le but d'améliorer l'aménagement des ressources d'irrigation.
- b. Mise au point et exécution d'activités de démonstration pilotes au niveau de l'exploitation visant à promouvoir des technologies nouvelles et améliorées pour l'aménagement et l'exploitation des ressources au niveau de l'exploitation agricole dans différents domaines tels que: gestion de l'eau à l'intérieur de l'exploitation, utilisation

systems; selected, improved pest management techniques; improved soil management practices; on-farm drainage alternatives; and water recycling and re-use.

- c. **Development and implementation of an effective irrigated agricultural information dissemination and outreach program in Tadla, including such activities as annual regional workshops, farmer field days, technical information summary sheets, and technical support for the establishment of a regional radio station for broadcasting project-related information.**

3. Sustainable Environmental Management

Activities under this component are directed at addressing major environmental problems in Tadla resulting largely from inappropriate water and soil management practices, excessive and/or inappropriate agrochemical management and use, and agro-industrial pollution. These activities include:

conjuguée des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines, essais agronomiques sur le terrain de nouvelles cultures à rentabilité élevée et de nouvelles méthodes de culture, techniques de traitement intégré des maladies et ravageurs des cultures, pratiques améliorées de gestion des sols, alternatives de drainage à l'intérieur de l'exploitation, enfin, recyclage et réutilisation de l'eau.

- c. **Mise au point et exécution d'un programme efficace de vulgarisation de l'information et des résultats concernant l'agriculture irriguée dans le Tadla, comportant des activités telles que des ateliers régionaux annuels, des journées sur le terrain pour les agriculteurs, des fiches résumant les informations techniques et une aide pour la création d'une station de radio régionale.**

3. Renforcement de la viabilité de l'environnement

Les activités de ce volet visent à s'attaquer aux principaux problèmes d'environnement dans le Tadla résultant en grande partie de pratiques non-adéquates d'aménagement des sols et des eaux, de gestion et d'utilisation de produits agrochimiques excessives et/ou bien, mauvaises et de la pollution agro-industrielle. Ces activités comportent:

- a. **Improving groundwater and drainage management within perimeter areas; through:**
- establishment of a comprehensive groundwater and drainage monitoring network in Tadla;
 - development of a comprehensive, computerized model of groundwater resources in Tadla; and
 - development, implementation and dissemination of improved groundwater and drainage management practices through the on-farm pilot demonstration program described above.

- b. **Improved soil and water quality management within perimeter areas, through:**

- establishment of comprehensive soil and water quality monitoring networks in Tadla; and
- development, implementation and dissemination of improved soil and water quality management practices in Tadla, through:

- the on-farm pilot demonstration program described above;

- a. **Amélioration du management des eaux souterraines et du drainage à l'intérieur des zones du périmètre au moyen de:**

- établissement d'un système complet de contrôle des eaux souterraines et de drainage dans le Tadla;
- mise au point d'un modèle complet et informatisé des ressources en eau souterraines du Tadla; et
- mise au point et vulgarisation de meilleures pratiques de management des eaux souterraines et du drainage grâce au programme de démonstration pilote au niveau de l'exploitation décrit ci-dessus.

- b. **Amélioration de la gestion de la qualité des eaux et des sols à l'intérieur des zones du périmètre au moyen de:**

- établissement de systèmes très étendus de surveillance de la qualité des sols et des eaux dans le Tadla; et
- mise au point et vulgarisation de meilleures pratiques de gestion de la qualité des sols et des eaux dans le Tadla, au moyen:

- du programme de démonstration pilote à l'intérieur de l'exploitation décrit ci-dessus;

- the agrochemical management and use program; and

- the agro-industrial pollution prevention program described below.

c. Improved agrochemical management and use in Tadla, through;

- completion of a comprehensive inventory of agrochemical suppliers and storage and disposal sites throughout the perimeter;
- establishment of an agrochemical monitoring network for perimeter areas (to operate in coordination with the soil and water quality monitoring network described above); and
- development and implementation of a targeted farmer training and education program designed to improve on-farm management and use of agrochemicals (to be implemented in coordination with the on-farm pilot demonstration and information dissemination programs described above).

- du programme d'utilisation et de gestion des produits agro-chimiques; et

- du programme de prévention de la pollution agro-industrielle décrit ci-après.

c. Amélioration de l'utilisation et de la gestion des produits agro-chimiques dans le Tadla par les moyens suivants:

- élaboration d'un inventaire très détaillé des fournisseurs de produits agro-chimiques et des sites de stockage et d'élimination dans tout le périmètre;
- établissement d'un réseau de surveillance des produits agro-chimiques pour les zones du périmètre (ce réseau travaillera en collaboration avec le réseau de surveillance de la qualité des sols et des eaux décrit ci-dessus); et
- mise au point et exécution d'un programme ciblé de formation théorique et pratique des agriculteurs, destiné à améliorer l'utilisation et la gestion des produits agro-chimiques (ce programme sera mis en oeuvre en coordination avec les programmes pilotes, à l'intérieur de l'exploitation, de démonstration et de vulgarisation des informations décrits ci-dessus).

d. implementation of an agro-industrial pollution prevention program, primarily through the completion of environmental audits at selected regional agro-industrial sites.

d. Exécution d'un programme de prévention de la pollution agro-industrielle, essentiellement en effectuant des inspections portant sur l'environnement dans les sites agro-industriels retenus.

4. Private Sector Strengthening

4. Renforcement du secteur privé

Activities under this component are directed at increasing private sector participation in the Tadla regional economy. These activities will be implemented in coordination with other A.I.D. - assisted private sector promotion activities in Morocco. These activities include:

Les activités de ce volet visent à augmenter la participation du secteur privé à l'économie régionale du Tadla. La mise en oeuvre de ces activités seraient en coordination avec d'autres programmes de l'AID pour promouvoir le secteur privé au Maroc. Parmi ces activités on peut citer:

- a. Completion of a comprehensive, gender-sensitive assessment of Tadla agribusiness interests.
- b. Strengthening of private regional agribusiness firms, associations and cooperatives, including irrigation associations.
- c. Promotion of increased private agribusiness in Tadla through identification of and assistance to promising new or expanded opportunities for private regional investment.
- d. Enhancement of private regional participation in Tadla resources allocation,

- a. Réalisation d'un bilan exhaustif des intérêts des agro-industries du Tadla tenant compte des intérêts des femmes.
- b. Renforcement des sociétés, associations et coopératives agro-industrielles régionales privées, y compris des associations d'irrigants.
- c. Encouragement de l'augmentation de l'agro-industrie privée dans le Tadla. Pour cela l'on procédera à l'identification des opportunités nouvelles ou développées pleines de promesses pour l'investissement régional privé et on leur fournira une aide.
- d. Renforcement de la participation régionale privée dans la répartition, la gestion et

management and use to facilitate the ORMVAT disengagement process and to provide for increased information flow and dialogue between regional farmers and private sector interests, and system managers.

5. Cooperative Research Program

Activities under this component are directed at improving farm-level water management in Tadla. These activities include:

- a. Establishment of an accurate method for anticipating the water requirements of selected Tadla crops, thus minimizing their water inputs.
- b. Identification of the most efficient and cost effective irrigation techniques at the field level.
- c. Determination of the most appropriate irrigation extension services (focused on dissemination of information about crop water requirements and irrigation techniques) which could be developed by ORMVAT in order to maximize water savings at the farm level.
- d. Evaluation of the costs and benefits of the implementation of such services.

l'emploi des ressources du Tadla pour faciliter le processus de désengagement de l'ORMVAT et pour susciter plus d'échanges d'informations et plus de dialogue entre, d'une part les agriculteurs régionaux et les intérêts du secteur privé, et d'autre part les gérants du périmètre.

5. Programme de coopération pour la recherche

Les activités de ce volet s'orientent vers l'amélioration du management de l'eau au niveau de l'exploitation dans le Tadla. Ces activités comprennent:

- a. Etablissement d'une méthode précise de prévision des besoins en eau d'un choix de cultures du Tadla, minimisant ainsi les apports d'eau.
- b. Identification des techniques d'irrigation les plus efficaces et les plus rentables à la parcelle.
- c. Détermination des services les plus appropriés de vulgarisation de l'irrigation (centrés sur la vulgarisation de l'information sur les besoins en eau des cultures et les techniques d'irrigation) qui pourraient être mise en place par l'ORMVAT pour maximiser les économies d'eau au niveau de l'exploitation.
- d. Evaluation des coûts et des avantages de la mise en oeuvre de ces services.

6. **Project Administration, Monitoring, Evaluation and Outreach Activities**
- a. Establishment of a Project Field Office at Fkih Ben Salah, with appropriate office staff and operations support.
 - b. Completion of Project planning, monitoring, evaluation and information management requirements.
 - c. Implementation of a Project information outreach program, through annual national workshops on large-scale irrigation improvement in Morocco.
 - d. Completion of special studies on selected topics of interest regarding improved irrigation policies and practices in Tadla.

Section 4: Project Outputs

Minimum Project outputs expected over the life of the Project include:

- 1. **Improved Irrigation System Management**
 - More efficient, reliable, flexible and timely delivery of irrigation water, through:

6. **Activités d'administration, de suivi, d'évaluation et de diffusion de l'expérience du Projet**
- a. Création d'un bureau extérieur du Projet à Fkih Ben Salah, avec du personnel administratif approprié et un support opérationnel.
 - b. Satisfaction des besoins suivants du Projet: planification, suivi évaluation et exploitation de l'information.
 - c. Exécution d'un programme de diffusion de l'information au moyen d'ateliers annuels sur le plan national portant sur l'amélioration de la grande irrigation au Maroc.
 - d. Réalisation d'études spéciales sur un choix de sujets intéressants concernant l'amélioration des politiques et des pratiques d'irrigation dans le Tadla.

Section 4: Résultats du Projet

Résultats minimums que l'on est en droit d'attendre du Projet:

- 1. **Amélioration de la gestion du réseau d'irrigation**
 - Distribution d'eau d'irrigation plus efficace, plus fiable, plus adaptable et plus opportune grâce à:

- A better understanding of the capabilities and limitations of the hydraulic systems in the perimeter;
- More flexible system operating capabilities and procedures that are responsive to farmer's needs and evolving cropping systems;
- Improved water delivery efficiencies, i.e., total water savings of up to 68.4 million cubic meters per year from increased canal delivery efficiencies;
- Near real-time measurement of crop water requirements and climatic variability within the perimeter;
- A microcomputer network, linking databases in system supply and demand, and operations and management; and
- Improved timeliness and appropriateness of system water management decisions,

- Une meilleure compréhension des possibilités et des limites des systèmes hydrauliques du périmètre;
- Des possibilités et des méthodes d'exploitation du système, plus souples qui répondraient aux besoins des agriculteurs et à l'évolution des assolements;
- Amélioration des rendements de la distribution d'eau, soit une économie totale d'eau pouvant s'élever à 68,4 millions de mètres cubes par an grâce à l'augmentation des rendements de distribution des canaux;
- Mesure en temps quasi-réel des besoins en eau des cultures et de la variabilité du climat dans le périmètre;
- Un réseau de micro-ordinateurs reliant les bases de données à un système de l'offre et de la demande du réseau, aux opérations et la gestion; et
- Amélioration de l'opportunité et de l'à-propos des décisions concernant la gestion de

with an associated improvement in the ORMVAT's ability to respond to farmers' irrigation needs in a flexible and timely manner.

l'eau du périmètre, associée à une amélioration de la capacité de l'ORMVAT à faire face aux besoins en irrigation des agriculteurs d'une manière souple et opportune.

- Increased availability of critical management information to farmers, processors, and other public and private agricultural interests in the region, through:

- Current weather data made available to farmers, processors, and other private sector actors for improved decision-making for all agricultural operations; and
- An improved understanding by farmers of the capabilities and limitations of the water delivery system and how they affect farmers' enterprise management decisions.

- Improved information available for irrigation planning purposes, resulting in increased system

- Augmentation de la disponibilité des informations essentielles de gestion pour les agriculteurs, les industries de transformation, et les autres intérêts agricoles publics et privés de la région, ce qui aura lieu comme suit:

- Disponibilité de données météorologiques à jour pour les agriculteurs, les processeurs et autres acteurs du secteur privé pour permettre de prendre de meilleures décisions pour toutes les opérations agricoles; et
- Une meilleure compréhension par les agriculteurs des possibilités et des limites du système de distribution d'eau et une meilleure compréhension de la manière dont ces possibilités et ces limites affectent les décisions de gestion de l'exploitation que prennent les agriculteurs.

- Amélioration de l'information disponible aux fins de planification de l'irrigation, ce

productivity from improved decision-making, through:

- An up-to-date hydrologic database with the expertise necessary to analyze water supply scenarios for application to the irrigation planning process; and
- Improved definition and understanding of actual cropping and land-use patterns in the perimeter, and of how these patterns are evolving over time.

2. Improved On-Farm Management

- Improved definition and understanding of the socio-economic characteristics of the Tadla farming community - including womens' roles in the regional economy - and of actual cropping, land-use and tenure patterns, and how they are evolving over time;
- Improved understanding by farmers of the capabilities and limitations of the Tadla water

qui aura pour résultat une augmentation de la productivité du périmètre due à une amélioration de la prise de décision, grâce à:

- Une base de données hydrologiques à jour alliée à l'expertise nécessaire pour analyser les scénarios de distribution d'eau pour pouvoir les appliquer à la méthode de planification de l'irrigation; et
- Amélioration de la définition et de la compréhension des modes actuels de cultures et d'exploitation des terres dans le périmètre et de l'évolution de ces modes avec le temps.

2. Amélioration de la gestion au niveau de l'exploitation

- Une meilleure définition et compréhension des caractéristiques socio-économiques de la communauté agricole du Tadla - y compris du rôle des femmes dans l'économie régionale - et des modes actuels de cultures, d'exploitation et d'occupation des terres, et de la façon dont elles évoluent avec le temps;
- Une meilleure compréhension par les agriculteurs des possibilités et des limites du

delivery system and how these relate to and affect their farm management and resource allocation decisions;

système de distribution d'eau dans le Tadla et de la façon dont ces deux facteurs (possibilités et limites) sont liés à leurs décisions d'allocation des ressources et de gestion de l'exploitation et les affectent;

- Improved understanding by the ORMVAT of farmers' decision-making processes and an enhanced ORMVAT capability to be more responsive to its clients' requirements;

- Une meilleure compréhension par l'ORMVAT des processus de prise de décisions par les agriculteurs et capacité accrue de l'ORMVAT à répondre aux besoins de ses clients;

- A set of tested, improved technologies and practices for dissemination to Tadla farmers to alleviate constraints on resource use efficiencies and economic performance at the farm level; and

- Un ensemble de technologies et de pratiques éprouvées et améliorées à vulgariser auprès des agriculteurs du Tadla pour réduire les contraintes pesant sur l'exploitation efficace des ressources et sur le rendement économique au niveau de l'exploitation; et

- Improved water delivery efficiencies to farms and improved water application/use efficiencies at the farm level, i.e., a total water savings of up to 42 million cubic meters per year from improved field application efficiencies within 15 years.

- Amélioration des rendements de la distribution d'eau aux agriculteurs et amélioration des rendements d'application et d'utilisation de l'eau au niveau de l'exploitation cela représenterait une économie totale d'eau pouvant s'élever à 42 millions de mètres cubes par an en raison de l'amélioration des rendements au cours des 15 prochaines années.

3. Enhanced Environmental Sustainability

3. Renforcement de la viabilité de l'environnement

- A better understanding of water

- Une meilleure compréhension

balance and drainage system efficiencies in the Tadla perimeter;

- A functional Tadla groundwater model, integrated with the surface water management model, for improved, integrated management of all perimeter water resources;
- Improved management of groundwater resources and soil decomposition resulting from salinity problems in perimeter areas;
- A better understanding of water and soil quality issues related to agrochemical use in perimeter areas;
- An information exchange network to enhance awareness of critical water and soil pollution levels in Tadla;
- Improved agrochemical storage, handling, use and disposal practices in Tadla; and
- Improved management of water and soil quality problems in the perimeter, through demonstration of improved on-farm and agro-industrial

de l'équilibre hydrique et des rendements du système de drainage dans le périmètre du Tadla;

- Un modèle fonctionnel des eaux souterraines du Tadla intégré au modèle de gestion des eaux de surface pour une gestion intégrée améliorée de l'ensemble des ressources en eau du périmètre;
- Amélioration de la gestion des ressources en eaux souterraines et de celle de la décomposition du sol résultant de la salinité dans certaines zones du périmètre;
- Une meilleure compréhension des problèmes de qualité de l'eau et du sol liés à l'utilisation de produits agro-chimiques dans certaines zones du périmètre;
- Un réseau d'échange d'informations pour renforcer la prise de conscience des niveaux de pollution critiques de l'eau et du sol dans le Tadla;
- Amélioration dans le Tadla, des pratiques de stockage, de manutention, d'utilisation et d'évaluation des produits agro-chimiques; et
- Amélioration de la gestion des problèmes de la qualité de l'eau et du sol dans le périmètre par des démonstrations de pratiques et

4. Private Sector Strengthening

- A better definition of the role of the regional private sector in the Tadla economy, including the manner and scope of their involvement, and their capabilities, needs and constraints;
- A better understanding of operative agricultural commodity chains, or *filières*, at all stages of irrigated agriculture in Tadla;
- Strengthened private regional capacity in Tadla to manage agricultural business/service activities and to assume an increased role in the regional economy;
- A more smooth and rapid public-private sector transfer of commercial activities in Tadla through the identification and promotion of new and expanded opportunities for private sector provision of agricultural-related supplies and services; and
- Enhanced private regional participation in Tadla resources allocation, management and use decision-making - including women - through more effective

4. Renforcement du secteur privé

- Une meilleure définition du rôle du secteur privé régional dans l'économie du Tadla, il faudrait préciser le mode et l'étendue de sa participation ainsi que ses capacités, ses besoins et ses contraintes;
- Une meilleure compréhension des filières de produits agricoles à tous les stades des cultures irriguées dans le Tadla;
- Renforcement, dans le Tadla, de la capacité du privé, au plan régional, à gérer les activités de services ou d'entreprises agricoles et d'assumer un rôle plus important dans l'économie de la région;
- Un transfert plus facile et rapide du secteur public au secteur privé des activités commerciales dans le Tadla moyennant l'identification et la promotion de nouvelles opportunités plus étendues pour la fourniture par le secteur privé de biens et de services liés à l'agriculture; et
- Renforcement de la participation du privé à la prise de décision pour l'allocation, la gestion et l'exploitation des ressources dans la région du

public-private sector dialogue and increased information flow, and demonstration of improved principles and procedures for such interaction.

5. Cooperative Research Program

- A better understanding of the on-farm water requirements of selected representative crops within the Tadla perimeter, under a variety of different growing conditions;
- An improved capability to predict crop water requirements for different growing conditions within Tadla;
- More efficient, effective, and locally appropriate, practices and techniques for on-farm water management and use in Tadla;
- Enhanced mechanisms for the dissemination of promising on-farm water management practices and technologies to Tadla farmers; and
- Reduced water-related environmental problems, e.g., waterlogging, salinization, etc., in Tadla through improved on-farm water management practices.

Tadla par les moyens suivants: dialogue secteur public - secteur privé plus efficace, meilleure circulation de l'information et démonstration des meilleurs principes et de méthodes destinés à améliorer cette interaction.

5. Programme de coopération pour la recherche

- Une meilleure compréhension des besoins en eau au niveau de l'exploitation des cultures représentatives choisies dans le périmètre du Tadla avec différentes pratiques culturales;
- Amélioration de la capacité de prévoir les besoins en eau des cultures dans différentes conditions de culture dans le Tadla;
- Pratiques et techniques plus rentables et localement appropriées pour la gestion et l'utilisation de l'eau au niveau de l'exploitation dans le Tadla;
- Renforcement des mécanismes pour la vulgarisation de pratiques et de technologies prometteuses de gestion de l'eau au niveau de l'exploitation auprès des agriculteurs du Tadla; et
- Réduction des problèmes d'environnement liés à l'eau tels que l'engorgement du sol, salinisation, etc., dans le Tadla grâce à l'amélioration des pratiques de gestion de l'eau

6. Project Administration, Monitoring, Evaluation and Outreach

- An established and sustainable capability to monitor, manage, integrate and use the great amounts of information generated under the Project;
- An effective, national-level irrigation management information outreach and sharing program; and
- Timely and effective Tadla-specific inputs into the ongoing dialogue regarding irrigation policy analysis and reform in Morocco.

Section 5: Major Project Inputs

The major input to the Project will be up to \$18.75 million of A.I.D. funds, subject to the availability of funds to A.I.D. and the agreement of the Parties to proceed with additional funding beyond the \$8,801,432 made available initially. Project funding will be used to provide the following component inputs:

1. Improved Irrigation System Management

- Long-term Technical Assistance

6. Administration, suivi, évaluation et diffusion de l'expérience du Projet

- Une capacité établie et durable de suivre, gérer, intégrer et exploiter les nombreuses informations recueillies au cours du Projet;
- Une diffusion efficace des informations concernant la gestion de l'irrigation au niveau national, un programme de partage; et
- Des contributions opportunes et efficaces, spécifiques de la région du Tadla, à introduire dans le dialogue en cours sur l'analyse et la réforme de la politique de l'irrigation au Maroc.

Section 5: Principaux Intrants du Projet

La principale contribution au projet sera de 18,75 millions de dollars en fonds de l'AID, sous réserve que l'AID dispose de ces fonds et que les parties soient d'accord pour procéder à d'autres financements au-delà des 8.801.432 dollars initialement mise à la disposition du Projet. Les fonds du Projet serviront à financer les intrants suivants:

1. Amélioration de la gestion du réseau d'irrigation

- Assistance technique à long terme

● Irrigation Engineer (3.5 py)

● ingénieur spécialiste en irrigation (3,5 ans)

■ **Short-term Technical Assistance (57 pm)**

- System Diagnostic Studies
- Surface Water Hydrology/Hydraulics
- GIS Design, Installation and Training
- Agro-Meteorology
- System Data Acquisition/Management
- System Operations Modelling/Monitoring

■ **Assistance technique à court terme (57 mois)**

- Etudes diagnostiques du réseau
- Hydrologie/Hydraulique des eaux superficielles
- Conception, installation et formation du GIS
- Agro-météorologie
- Saisie et exploitation des données sur le réseau
- Modélisation/Suivi de l'exploitation du système

■ **Training**

- Long-term Overseas (48 pm)
- Short-term Overseas (14 pm)

■ **Formation**

- Longue à l'étranger (48 mois)
- Stage à l'étranger (14 mois)

■ **Equipment and Supplies**

- Computers and peripherals (7)
- Computer software (misc.)
- Geographic Information System (1)
- System Data Acquisition and Monitoring Equipment and Materials (misc.)
- Vehicles (4)

■ **Equipements et fournitures**

- Ordinateurs et périphériques (7)
- Logiciels (divers)
- Système d'information géographiques (1)
- Equipements et matériaux de saisie des données et de suivi du réseau (divers)
- Véhicules (4)

2. Improved On-Farm Management

■ **Long-term Technical Assistance**

2. Amélioration de la gestion au niveau de l'exploitation

■ **Assistance technique à long terme**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Agricultural Economist (4.5 py) | <ul style="list-style-type: none"> ● Agro-économiste (4,5 ans) |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Short-term Technical Assistance (42 pm) <ul style="list-style-type: none"> ● On-Farm Diagnostic Studies ● Pilot Demonstration Activities ● Information Dissemination/Outreach | <ul style="list-style-type: none"> ■ Assistance technique à court terme (42 mois) <ul style="list-style-type: none"> ● Etudes diagnostiques dans l'exploitation ● Activités de démonstration ● Diffusion de l'information/des résultats |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Training <ul style="list-style-type: none"> ● Regional Workshops (5) ● Study Tours (16 pm) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Formation <ul style="list-style-type: none"> ● Ateliers régionaux (5) ● Voyages d'études (16 mois) |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Equipment and Supplies <ul style="list-style-type: none"> ● Demonstration Equipment, Materials and Supplies (misc.) ● Radio System Support (misc.) ● Vehicles (2) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Equipements et fournitures <ul style="list-style-type: none"> ● Matériel, et fournitures de démonstration (divers) ● Soutien au système radio (divers) ● Véhicules (2) |
| <p>3. Sustainable Environmental Management</p> | <p>3. Renforcement de la viabilité de l'environnement</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Long-term Technical Assistance (no additional cost) <ul style="list-style-type: none"> ● Irrigation Engineer ● Agricultural Economist ● Private Sector Coordinator | <ul style="list-style-type: none"> ■ Assistance Technique à long terme (pas d'autres frais) <ul style="list-style-type: none"> ● Ingénieur spécialisé en irrigation ● Agro-économiste ● Coordinateur du secteur privé |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Short-term Technical Assistance (50 pm) <ul style="list-style-type: none"> ● Groundwater | <ul style="list-style-type: none"> ■ Assistance Technique à court terme (50 mois) <ul style="list-style-type: none"> ● Hydrologie/gestion/ |

- Hydrology/Management /Use
- Agricultural Engineering
- Agro-Chemical/ Environmental
- Soil Management
- Irrigation
- Drainage/Water Re-Use

- Water/Soil Quality Analysis Services (150,000+ samples)

- Training

- ST Overseas (10 pm)

- Equipment and Supplies

- Computers and peripherals (2)
- Computer software (misc.)
- Groundwater/Drainage Monitoring Equipment and Materials (misc.)
- Water/Soil Quality Monitoring Equipment and Materials (misc.)
- On-Farm Demonstration Equipment and Materials (misc.)
- Facility Upgrading Equipment and Materials (misc.)
- Vehicles (2)

utilisation de la nappe

- Génie rurale/agricole

- Chimie agricole/chargé de l'environnement
- Gestion des sols
- Drainage des eaux d'irrigation/récyclage des eaux

- Services d'analyse de la qualité des eaux/des sols (plus de 150.000 échantillons)

- Formation

- Stages à l'étranger (10 mois)

- Equipements et fournitures

- Ordinateurs et périphériques (2)
- Logiciels (divers)
- Equipements et matériaux pour le surveillance des eaux de la nappe/du drainage (divers)
- Equipements de surveillance de la qualité de l'eau/du sol (divers)
- Equipement et matériel de démonstration au niveau de l'exploitation (divers)
- Equipements et matériaux d'amélioration des installations (divers)
- Véhicules (2)

4. Private Sector Strengthening

■ Long-term Technical Assistance

- Private Sector Coordinator (4 py)

■ Short-term Technical Assistance (35 pm)

- Cooperative Management
- Professional Association Management
- Irrigation Association Management
- Private Sector input & Service Supply
- Regional Agribusiness Support

■ Training

- Short-term Overseas (study tours, courses, internships - 22 pm)
- Short-term In-country (coursework, workshops, seminars - misc.)

■ Equipment and Supplies

- Business Equipment and Supplies (misc.)
- Training Equipment and Supplies (misc.)
- Vehicles (2)

4. Renforcement du secteur privé

■ Assistance Technique à long terme

- Coordinateur du secteur privé (4 ans)

■ Assistance Technique à court terme (35 mois)

- Gestion des coopératives
- Gestion des associations professionnelles
- Gestion des associations d'irrigants
- Offres et prestations de services au secteur privé
- Soutien aux industries agro-alimentaires régionales

■ Formation

- De courte durée à l'étranger (voyages d'études, cours, stages en entreprise - 22 mois)
- De courte durée au Maroc (travail de cours, ateliers, séminaires - divers)

■ Equipements et fournitures

- Equipements et fournitures d'entreprise (divers)
- Equipements et fournitures d'enseignement (divers)
- Véhicules (2)

- 5. Cooperative Research Program**
- **Long-term Technical Assistance**
 - Irrigation Specialist - part-time, i.e., 9 pm over 3 years
 - **Short-term Technical Assistance (7 pm)**
 - Irrigation Research
 - Information Dissemination
 - On-Farm Water Management
 - Evaluation/Audit
 - **Training**
 - Research Fellowships (6)
 - Short-term Overseas Courses/Study Tours (6 pm)
 - In-country Workshops (3)
 - **Equipment and Supplies**
 - On-Farm Research/Demonstration Equipment and Materials (misc.)
 - Computers and peripherals (2)
 - Vehicles (2)
 - Mopeds (10)
 - Vehicle Operations and Maintenance (misc.)

- 5. Programme de coopération pour la recherche**
- **Assistance Technique à long terme**
 - Spécialiste de l'irrigation-à temps partiel, à savoir 9 mois pendant 3 ans
 - **Assistance Technique à court terme (7 mois)**
 - Recherche sur l'irrigation
 - Vulgarisation
 - Management de l'eau au niveau de l'exploitation
 - Evaluation/Audit
 - **Formation**
 - Bourses de recherche pour étudiants (6)
 - Cours de formation courte à l'étranger/Voyages d'études (6 mois)
 - Ateliers sur place (3)
 - **Equipements et fournitures**
 - Equipements et fournitures pour démonstrations et recherche au niveau de l'exploitation (divers)
 - Ordinateurs et périphériques (2)
 - Véhicules (2)
 - Cyclomoteurs (10)
 - Fonctionnement et entretien des véhicules (divers)

- Office Operations (misc.)
 - Secretarial Support (3 pm)
 - Office Operations and Supplies (misc.)
 - Printing and Publications (misc.)

6. Project Administration, Monitoring, Evaluation and Outreach

■ Long-term Technical Assistance

- Chief-of-Party (Senior Irrigation Management Specialist - 5.75 py)
- Office Support Staff (5.5 py each)
 - Administrative Assistant
 - Accountant
 - Secretary
 - Secretary/translator
 - Chauffeur
 - Chauffeur/Expeditor
- Monitoring/Evaluation Specialist (5 py)

■ Short-term Technical Assistance

- Special Studies and Analyses (30 pm)
- Evaluations (20 pm)
- Audits (10 pm)

■ Training

- Project Start-Up

■ Activités de bureau (divers)

- Soutien au secrétariat (3 mois)
- Activités et fournitures de bureau (divers)
- Impression et publications (divers)

6. Administration, suivi, évaluation et diffusion de l'expérience du Projet

■ Assistance Technique à long terme

- Chef de groupe (Spécialiste confirmé de la gestion de l'irrigation- 5, 75 ans)
- Personnel de soutien administratif (5,5 ans chacun)
 - Assistant administratif
 - Comptable
 - Secrétaire
 - Secrétaire-traductrice
 - Chauffeur
 - Chauffeur chargé des expéditions
- Spécialiste du suivi et de l'évaluation (5 ans)

■ Assistance Technique à court terme

- Etudes et analyses spéciales (30 mois)
- Evaluations (20 mois)
- Audits (10 mois)

■ Formation

- Atelier de démarrage du

- Workshop (1)
Project Planning,
Monitoring and
Evaluation Workshops
(9)
- National Information
Dissemination/Sharing
Workshops (5)
- Counterpart English
Language Training (60
py)

■ **Equipment and Supplies**

- Office Space and
Operations (misc.)
- Office Equipment and
Supplies (misc.)
- Project Support Services
(translation,
reproduction, printing,
etc. - misc.)
- Vehicles (2)
- Vehicle Operations and
Maintenance (26 vehicle-
years)

7. A.I.D. Contribution

A.I.D. will provide a total of \$18.75 million of grant funds for the Project, or 75% of total Project costs. These funds will be provided for technical assistance, training, equipment and supplies, and indirect costs to support implementation of the Project components described above.

- Projet (1)
Ateliers sur la
planification, le suivi et
l'évaluation des projets
(9)
- Ateliers sur la diffusion,
le partage de
l'information au
niveau national (5)
- Enseignement de la
langue anglaise aux
homologues (60 ans)

■ **Equipements et fournitures**

- Locaux à usage de
bureaux et opérations
(divers)
- Equipements et
fournitures de bureau
(divers)
- Services de soutien au
Projet (traduction,
reproduction,
impression, etc.- divers)
- Véhicules (2)
- Fonctionnement et
entretien des véhicules
(26 véhicules - années)

7. Contribution de l'AID

L'AID fournira au Projet une contribution de 18,75 millions de dollars en fonds de Don, soit 75% des coûts totaux du projet. Ces fonds seront fournis pour l'assistance technique, la formation, l'équipement et les fournitures et les charges indirectes pour le soutien apporté à l'exécution des volets du projet décrits ci-dessus.

8. GOM Contribution

The primary GOM contribution to the Project will be the in-kind costs associated with the provision of technical and administrative personnel, and associated office space and logistical support for Project operations. The GOM will also continue salary payments for government employees while they participate in training activities sponsored under the Project.

The GOM will be responsible for all airline tickets and other international travel costs for Moroccan officials participating in overseas training under the Project. The GOM will also contribute to the costs of Project workshops.

In addition, the GOM will be responsible for a portion of the costs of the on-farm demonstration equipment, materials and supplies, all of the equipment for the Tadla radio system, the IC's office space and utilities (excluding communications costs) in Fkih Ben Salah, and for a gradually increasing portion of the operations and maintenance costs of Project-financed equipment.

GOM contingency has been provided for at a 5% annual rate. GOM inflation is estimated at a 10% annually compounded rate.

8. Contribution du Gouvernement Marocain

La principale contribution du gouvernement marocain au projet sera de couvrir les coûts en nature associés à la fourniture du personnel technique et administratif, de locaux à usage de bureaux et du support logistique associés aux opérations du Projet. Le gouvernement marocain continuera aussi à payer les salaires de ses fonctionnaires pendant qu'ils participeront aux activités de formation patronnées par le Projet.

Le gouvernement marocain sera aussi chargé de payer tous les billets d'avion et autres frais de voyages internationaux encourus par les fonctionnaires marocains participant à un cours de formation à l'étranger au titre du Projet. Le gouvernement marocain contribuera également aux frais des ateliers du Projet.

De plus, le gouvernement sera chargé d'une partie du coût des équipements, matériaux et fournitures de démonstration au niveau de l'exploitation, de tous les équipements destinés au système radio du Tadla, des locaux à usage de bureaux et des installations du Contractant Institutionnel (à l'exclusion du coût de ses communications) à Fkih Ben Salah et pour une partie graduellement croissante du coût des opérations et de l'entretien des équipements financés par le Projet.

Les imprévus du gouvernement marocain ont été estimés à un taux annuel de 5%. L'inflation au Maroc est estimée à 10%, taux composé.

The total GOM contribution to the Project, therefore, is estimated at \$4.50 million equivalent, or 18% of total Project costs.

9. Private Sector Contribution

Private sector firms and individuals benefiting directly from Project interventions, training, and/or technical assistance will also contribute to Project costs.

This private sector contribution is anticipated to include payments for: airline tickets and other international and domestic travel costs for private sector training participants; half of the costs of participation in Moroccan business management training courses; promotional equipment, materials and supplies in support of the Project's on-farm demonstration and environmental quality monitoring programs; half of the costs of business management equipment and supplies provided under the private sector strengthening program; facility upgrading equipment and materials under the agro-industrial pollution prevention program; and miscellaneous salaries and logistical support for private sector personnel working with Project specialists on collaborative Project activities.

Private sector contingency and inflation are calculated according to

La contribution totale du gouvernement marocain au Projet est, donc, estimée à la contrevaieur de 4,50 millions de dollars, soit 18% du coût total du Projet.

9. Contribution du secteur privé

Les sociétés et individus bénéficiant directement d'intervention, de formation et/ou d'assistance technique au titre du Projet contribueront aussi aux coûts de ce dernier.

On prévoit que cette contribution du secteur privé couvrira les frais suivants: billets d'avion et autres coûts de voyages internationaux ou à l'intérieur du pays pour les participants du secteur privé aux stages de formation, la moitié des coûts de participation aux cours marocains de formation en gestion des affaires; les équipements, les matériaux et les fournitures destinés aux démonstrations faites sur les exploitations et aux programmes de suivi; de la qualité de l'environnement relevant du Projet; la moitié des coûts des équipements et des fournitures de gestion des entreprises fournis au titre du programme de renforcement du secteur privé; les équipements et les matériaux pour l'amélioration des installations au titre du programme de prévention de la pollution agro-industrielle; et divers salaires et supports logistiques pour le personnel du secteur privé travaillant en collaboration avec les spécialistes du Projet pour des activités du Projet.

Les imprévus du secteur privé et l'inflation sont calculés aux mêmes

the same rates as for the GOM contributions described above.

The total private sector contribution to the Project is estimated at \$1.75 million equivalent, or 7% of total Project costs.

Section 6: Project Implementation

1. Technical Assistance

Most Project technical assistance will be obtained through a fully competed direct A.I.D. Institutional Contract. This contract will provide for long-and short-term project advisory assistance through a consortium of U.S. and Moroccan private firms, universities and/or non-governmental agricultural cooperative organizations. The Request for Proposals (RFP) for this contract will be issued following the signing of the Project Agreement, with contractor mobilization anticipated in the first half of 1993. Representatives of MARA will be expected to assist in contractor selection.

2. Training

All Project training funds will be included in the institutional contract for implementation by the Institutional Contractor (IC). The IC will be responsible for arranging, implementing and monitoring all Project training activities, including both in-country workshops and

taux que pour les contributions du gouvernement marocain voir ci-dessus.

On estime que la contribution totale du secteur privé au Projet s'éleva à la contrevaieur de 1,75 millions de dollars US, soit 7% des coûts totaux du Projet.

Section 6: Exécution du Projet

1. Assistance Technique

La plus grande partie de l'assistance technique du Projet sera obtenue par contrat institutionnel direct de l'AID ouvert à la concurrence. Ce type de contrat sera utilisé pour l'assistance des consultants à long et à court terme du Projet par l'intermédiaire d'un consortium de firmes privées marocaines et américaines, d'universités et/ou d'organisations coopératives agricoles non étatiques. L'avis à l'appel à la concurrence pour ce type de contrat paraîtra après la signature de l'accord du Projet, la mobilisation du contractant étant prévue pour le premier semestre de 1993. On prévoit que des représentants du MARA aideront à sélectionner le contractant

2. Formation

Tous les fonds du Projet pour la formation seront inclus dans le contrat institutionnel qui sera exécuté par le contractant institutionnel. Le contractant institutionnel sera responsable de l'organisation, de l'exécution et du suivi de toutes les activités de formation du Projet, y

course participation, and overseas course participation and study tours. All Project training will be conducted in accordance with applicable Agency and USAID training policies and procedures, with appropriate implementation and follow-up documentation.

3. Equipment and Supplies

Funds for the procurement of most A.I.D.-financed Project equipment and supplies will also be included in the institutional contract for implementation by the IC. All Project commodities will be either of U.S. or Moroccan source and origin. Project office and computer equipment, and vehicles will be U.S. origin commodities procured through Moroccan suppliers, i.e., sources, in order to ensure that ongoing equipment maintenance and repair services can be met in a timely manner throughout the life of the Project and beyond. All Project commodity procurements will be conducted in accordance with all applicable Agency policies and procedures.

It is anticipated that the A.I.D.-financed Project equipment purchased for the ORMVAT will become the property of the ORMVAT.

4. USAID Project Support Services

USAID Project support services

compris les ateliers, la participation aux cours au Maroc et à l'étranger et les voyages d'études.

Toute la formation au titre du Projet sera menée conformément aux méthodes et politiques de formation applicables à l'Agence et à l'USAID, son exécution sera appropriée et elle comportera des comptes-rendus d'exploitation des résultats.

3. Equipements et fournitures

Les fonds pour l'achat de la grande partie des équipements et fournitures du Projet financé par l'AID feront aussi partie du contrat institutionnel à exécuter par le contractant institutionnel. Toutes les marchandises du Projet seront d'origine et de source soit marocaine, soit américaine. Les équipements de bureau et d'informatique du Projet ainsi que les véhicules seront des marchandises d'origine américaine procurées par des fournisseurs marocains, appelés "sources", afin d'assurer que les services d'entretien et de réparation des équipements en cours d'utilisation soient effectués à temps tout au long de la durée du Projet et au-delà. Tous les achats de marchandises pour le Projet seront faits conformément aux politiques et méthodes applicables de l'Agence.

Il est prévu que l'équipement nécessaire au Projet, financé par l'A.I.D. et acheté pour l'ORMVAT, deviendra propriété de l'ORMVAT.

4. Services d'appui au Projet de l'USAID

Les services d'appui au Projet de

include certain services, such as translation, reproduction, printing, publication, etc., provided by the Mission in support of Project implementation. A modest amount of Project funds will be retained by the Mission for the provision of these services through appropriate in-house procurement mechanisms.

5. Cooperative Research Program

The Cooperative Research Program will be implemented through a direct A.I.D. Cooperative Agreement. The Agreement will provide for all required program costs, including indirect costs. Program field activities will be implemented in close collaboration with and under the overall field supervision of the Project IC.

6. Special Implementation Concerns

A.I.D. encourages the participation to the maximum extent possible of U.S. entities that are small business concerns, small disadvantaged business concerns, including women-owned concerns, historically black colleges and universities, colleges and universities whose student body is at least 40 percent Hispanic American, and private voluntary organizations controlled by socially and economically disadvantaged individuals, including women. It is anticipated that no less than 10 percent of the total value of Project contracts will be subcontracted to such Gray Amendment entities.

l'USAID comportent certains services tels que traduction, reproduction, impression, publication etc... assurés par la Mission pour aider à l'exécution du Projet. La Mission prélèvera un montant modeste sur les fonds du Projet pour la fourniture de ces services selon des mécanismes d'achat appropriés internes.

5. Programme de coopération pour la recherche

Le programme de coopération pour la recherche sera réalisé par un accord de coopération direct de l'AID. Par cet accord seront financées tous les coûts nécessaires pour le programme, y compris les coûts indirectes. Les activités de terrain du programme seront mise en oeuvre en collaboration étroite avec le CI du Projet et sous sa supervision générale.

6. Préoccupations particulières concernant l'exécution

L'AID encourage la plus grande participation possible de petites entités américaines telles que petites entreprises, petites entreprises défavorisées comprenant des entreprises appartenant à des femmes, collèges et universités traditionnellement noirs, collèges et universités dont 40% au moins des étudiants sont hispano-américains et organisations volontaires privées dirigées par des personnes socialement et économiquement défavorisées, y compris des femmes. On prévoit qu'au moins 10% de la valeur totale des contrats du Projet sera sous-traitée avec de telles entités

Subcontracting plans reflecting no less than 10 percent subcontracting with Gray Amendment entities will be required in contractor proposals submitted.

7. Early Implementation Activities

In order to facilitate the timely start-up of Project implementation, USAID will need to directly implement certain Project actions prior to the arrival of the IC team. These actions include some or all of the following: (1) completion of an initial vehicle procurement; (2) completion of an initial computer procurement; (3) completion of USAID Project Support Services documentation; and (4) final development of the Cooperative Research Program. In addition, USAID may also wish to complete buy-ins to appropriate centrally-funded projects, such as the Irrigation Support Project for Asia and the Near East (ISPAN), for short-term technical assistance for the USAID-managed special studies and Project implementation assistance services.

Actions requiring early GOM attention include: (1) selection of the Project's two long-term participant trainees; and (2) location of suitable IC office space and housing in the Tadla area.

selon l'Amendement Gray. Les propositions soumises par les contractants devraient comporter au moins 10% de sous-traitance avec des entités de l'Amendement Gray.

7. Activités de début d'exécution

Afin de faciliter le démarrage de l'exécution du Projet et pour éviter tout retard, l'USAID aura besoin de prendre directement certaines mesures destinées au projet avant l'arrivée de l'équipe du CI. Elles comprennent toutes les mesures suivantes ou seulement certaines d'entre elles: (1) réalisation du premier achat de véhicules, (2) réalisation du premier achat d'ordinateurs, (3) réalisation de la documentation des services de soutien du Projet, et (4) mise au point du programme de coopération pour la recherche. En outre il se peut que l'USAID souhaite réaliser des sous-contrat pour des projets appropriés financés par les Etats-Unis, tels que "Irrigation Support Project for Asia and the Near-East", ISPAN, (Projet de soutien de l'irrigation en Asie et au Proche Orient) pour une assistance technique à court terme pour les études spéciales dirigées par l'USAID et des services d'assistance à l'exécution du Projet.

Les actions nécessitant une attention rapide du gouvernement marocain comprennent (1) le choix des deux stagiaires à long terme, et (2) la localisation d'un local à usage de bureau et du logement du CI dans la région du Tadla.

The USAID and GOM may jointly wish to initiate the counterpart English language training program as soon as possible in order to afford key Project counterparts the opportunity to participate effectively in contractor selection and initial Project start-up activities.

ARTICLE 2 - RESPONSIBILITIES OF PROJECT PARTICIPANTS

1. MARA

The Ministry of Agriculture and Agrarian Reform (MARA) will be the lead ministry for the Project. It will designate the persons responsible for managing the Project in its name in conformance with Article 4.1(b) of the Grant Agreement. Responsibility for execution of Project activities within MARA will be as follows:

1.a The Tadla Regional Agricultural Development Authority or ORMVAT will be responsible for all Project field activities occurring within the Tadla region. As these activities comprise the great majority of all Project activities, the ORMVAT Director will serve as the principal MARA Project Manager. Working in association with his respective Division Chiefs, the Project Manager will be responsible for the effective coordination of Project activities with MARA's central division staff in Rabat,

Il se peut que l'USAID et le gouvernement marocain désirant tous deux faire démarrer le programme d'initiation à la langue anglaise pour les homologues marocains le plus tôt possible afin de donner aux principaux homologues du Projet l'occasion de participer effectivement aux choix du contractant et aux activités initiales de démarrages du Projet.

ARTICLE 2 - RESPONSABILITES DES PARTICIPANTS AU PROJET

1. MARA

Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire sera le Ministère le plus important pour le Projet. Il désignera les personnes chargées en son nom de la direction du Projet conformément à l'article 4.1. (b) de l'Accord de Don. Les responsabilités pour l'exécution des activités du Projet au sein du MARA seront réparties comme suit:

1.a. L'Office Régional de Mise en Valeur du Tadla (ORMVAT) sera chargé de toutes les activités de terrain du Projet dans la région du Tadla. Comme ces activités comprennent la grande majorité de l'ensemble des activités du Projet, le Directeur de l'ORMVAT sera le principal directeur du Projet pour le MARA. Travaillant en collaboration avec ses Chefs de Division respectifs, le Directeur du Projet sera chargé de la coordination efficace des activités du Projet avec le

and with other concerned ministries and donors at the regional level. He, and/or his designated representative(s), will also be required to work closely with A.I.D. and the Institutional Contractor on all aspects of Project implementation.

1.b The Directorate of Rural Equipment or DER in Rabat will be responsible for the effective coordination of Project activities with other concerned ministries and donors at the national level. Key Project activities of national-level significance will include the national large-scale irrigation improvement outreach program and certain special studies which may have national significance for improved irrigation management in Morocco. In addition, the DER will have primary responsibility for ensuring that other donor activities being implemented in Tadla, such as the World Bank's PAGI program (Projets d'Amélioration de la Grande Irrigation) and the IIMI program, are coordinated effectively with planned A.I.D. Project activities. It is anticipated that the DER may wish to appoint a Project Coordinator to assume these important coordination responsibilities.

personnel de la division centrale du MARA à Rabat ainsi qu'avec les autres ministères concernés et les bailleurs de fonds sur le plan régional. Lui-même et/ou son ou ses représentants désignés devra/devront travailler en liaison étroite avec l'AID et avec le Contractant institutionnel à tous les aspects de l'exécution du Projet.

1.b. La Direction de l'Équipement Rural (DER) de Rabat sera chargée de la bonne coordination des activités du Projet avec les autres ministères concernés et avec les bailleurs de fonds au niveau national. Les activités-clefs du Projet au niveau national comporteront le programme national de diffusion des améliorations apportées à la grande hydraulique, et certaines études spéciales pouvant avoir une incidence nationale sur l'amélioration de la gestion de l'irrigation au Maroc. En outre la DER aura la responsabilité capitale d'assurer que les activités des autres bailleurs de fonds exercées dans le Tadla, comme le programme "PAGI" de la Banque Mondiale (Projets d'Amélioration de la Grande Irrigation), soient bien coordonnées avec les activités de l'AID pour le Projet. On prévoit que la DER pourra nommer un Coordinateur de Projet pour assumer ces importantes responsabilités de

2. A.I.D.

A.I.D. will appoint a Project Officer from within its Division of Agriculture and Natural Resources to coordinate all Project activities and oversee all direct contracts and grants under the Project. These will include the prime U.S. institutional contract, the Cooperative Research Program grant and buy-ins to central A.I.D. projects for special studies and support services. A.I.D. will also assume primary responsibility for managing Project external evaluations and audits.

A.I.D. reserves the right to review and make final funding determinations on all Project activities.

3. Institutional Contractor

As described above, most Project activities will be implemented by an Institutional Contractor (IC). The IC will be responsible for the provision of all A.I.D.-financed Project inputs, with the few exceptions noted elsewhere. These IC-managed inputs include: long- and short-term technical assistance, including both Moroccan and expatriate personnel; in-country and overseas training, workshops and study tours; and most equipment and commodities required for successful Project execution.

2. A.I.D.

L'AID désignera un Chef de Projet choisi dans sa Division de l'Agriculture et des Ressources Naturelles pour coordonner toutes les activités du Projet et veiller au tous les contrats directs et dons au titre du Projet. Ceux-ci comprendront le contrat-cadre institutionnel américain, le don pour le programme de coopération pour la recherche et les sous-contrats des projets centraux de l'AID pour les études spéciales et les services de soutien. L'AID assumera aussi la responsabilité principale dans la gestion des évaluations et audits indépendants du Projet.

L'AID se réserve le droit d'examiner et de prendre les décisions finales concernant le financement de toutes les activités du Projet.

3. Le Contractant Institutionnel

Comme on l'a vu ci-dessus, la plupart des activités du Projet seront menées par un Contractant Institutionnel (CI). Le CI sera chargé de fournir tous les intrants du Projet financé par l'AID, à quelques exceptions près, notées ailleurs. Ces intrants gérés par le CI comprennent: l'assistance technique à long et à court terme, y compris le personnel marocain et étranger; la formation, les ateliers, et les voyages d'études tant sur place qu'à l'étranger, et la grande partie des équipements et produits requis pour une exécution réussie du Projet.

The contractor Chief of Party (C-O-P) will be responsible for administering and coordinating all of the Project components and activities described above. The C-O-P will serve as the primary contractor representative in interactions with both USAID and the GOM. S/he will assemble, manage and coordinate the inputs of all of the various entities associated with the prime institutional contract and Project subcontracts or grants. S/he will oversee day-to-day management of all Project administrative and financial actions, and all Project planning, monitoring, reporting and internal audit requirements. S/he will ensure the proper coordination between the Cooperative Research Program and other project activities in Tadla, through joint workplanning, and reporting, monitoring and evaluation. S/he will have primary responsibility for ensuring that all A.I.D. Project implementation regulations and procedures are properly adhered to throughout the life of the Project.

Project long-term technical personnel will include the contractor Chief-of-Party, an Irrigation Engineer, an Agricultural Economist, a Private Sector Coordinator, and a resident-hire Monitoring/Evaluation Specialist. These resident Project advisors will be complemented by short-term personnel – both Moroccan and expatriate – as needed to implement the Project in a timely and effective manner.

Le Chef de groupe du Contractant du Projet sera chargé d'administrer et de coordonner l'ensemble des volets et activités du Projet décrits ci-dessus. Le Chef de groupe du Contractant servira comme le représentant principal dans les relations de travail entre l'USAID et le gouvernement marocain. Il/elle rassemblera, gèrera et coordonnera les intrants des différentes entités associées au contrat-cadre institutionnel et aux sous-contrats ou dons du Projet. Il/elle veillera à la gestion au jour le jour de toutes les actions administratives ou financières du Projet et à tous ses besoins en matière de planification de surveillance, de rapports et d'audits internes. Il/elle assurera une bonne coordination entre le programme de coopération pour la recherche et les autres activités du Projet dans le Tadla tant pour la préparation en commun des plans de travail et des rapports que dans le suivi et l'évaluation. Il/elle sera surtout chargée d'assurer que tous les règlements et procédures de l'AID dans l'exécution du Projet soient bien respectés pendant toute la durée du Projet.

Le personnel technique à long terme du Projet comprendra le Chef de groupe du Contractant, un Ingénieur spécialisé en Irrigation, un Agro-Economiste, un Coordinateur du Secteur Privé, et un Spécialiste recruté sur place du Contrôle et de l'Evaluation. A ces conseillers-résidents du Projet viendra s'adjoindre du personnel temporaire - marocain et étranger, selon les besoins, pour exécuter le Projet en temps utile et

The Project will be based in Fkih Ben Salah to facilitate the necessary interactions with ORMVAT staff and other Project participants resident in the Tadla perimeter. The Project will maintain its own office throughout its duration. The IC will be responsible for the timely provision of all required office administrative and logistical support, with the exceptions of Project office space and utilities, which will be provided by the GOM, and certain early USAID procurements required to facilitate the timely start-up of Project implementation.

ARTICLE 3 - ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN

The Financial Plan presented as Attachment 1 to Annex 1 is illustrative; changes may be made by representatives of the Parties named in the text of the Agreement without formal amendment to the Agreement, if such changes do not cause: (1) A.I.D.'s contribution to exceed the amount specified in the text of the Agreement; or (2) the Grantee's contribution to be less than the amount specified in the Agreement. Additionally, future A.I.D. obligations are subject to the availability of funds and mutual agreement of the Parties to proceed.

The Project includes funds for the completion of two external audits throughout its life, i.e., one audit for each three years of Project

Le Projet sera basé à Fkih Ben Salah pour faciliter les interactions nécessaires avec le personnel de l'ORMVAT et les autres participants au Projet résidant dans le périmètre irrigué du Tadla. Le Projet y aura son bureau pendant toute sa durée. Le CI sera chargé de la fourniture en temps voulu de tout le support administratif et logistique requis, à l'exception des locaux à usage de bureau et des VRD qui seront fournis par le gouvernement marocain et certains premiers achats de l'USAID requis pour faciliter le démarrage de l'exécution du Projet en temps voulu.

ARTICLE 3 - PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

Le Plan de Financement attaché comme Accessoire 1 à l'Annexe 1 est un plan indicatif; des modifications peuvent y être apportées par des représentants des Parties nommées dans le texte de l'Accord sans avenant formel de l'Accord, si de telles modifications n'ont pas pour effet: (1) de faire que la contribution de l'AID dépasse le montant stipulé dans le texte de l'Accord, ou (2) de faire que la contribution du Bénéficiaire soit inférieure au montant stipulé dans le texte de l'Accord. De plus, les futures obligations de l'AID dépendront de la disponibilité des fonds et de l'accord mutuel des Parties pour poursuivre.

Le projet comprend des fonds destinés à financer deux audits indépendants effectués en cours d'exécution, à savoir, un audit pour

implementation. These audits will be comprehensive financial audits of all Project operations and accounts. They will be conducted by a reputable Moroccan financial management firm under the supervision of the A.I.D. Regional Inspector General's Office based in Dakar, Senegal. These audits will comply with current U.S. government audit requirements.

Project Audits may also be conducted by the GOM's Inspector General of Finance.

A.I.D. reserves the right to conduct additional audits throughout the Project's duration as it deems appropriate.

ARTICLE 4 - EVALUATION

Project funds have been provided for two external Project evaluations, including a mid-term or process evaluation at the end of Project Year 3 and a final impact evaluation at the end of Project Year 6. The timing of the final evaluation will afford sufficient time prior to the end of the Project to assess properly Project accomplishments and to disseminate promising Project results.

A total of 20 person-months, i.e., 10 pm each, of short-term technical assistance services by external U.S. and Moroccan experts will be required to complete these two Project

chaque période des trois années d'exécution du Projet. Ces audits seront des audits financiers exhaustifs de toutes les opérations et tous les comptes du Projet. Ils seront effectués par une entreprise marocaine de gestion financière de bonne réputation, sous le contrôle du Bureau de l'Inspecteur Général Régional de l'AID basé à Dakar (Sénégal). Ces audits se conformeront aux conditions requises actuellement pour les audits du gouvernement américain.

Les audits financières du Projet peuvent être aussi confiés à l'Inspection Générale des Finances.

L'AID se réserve le droit de faire procéder à des audits supplémentaires pendant la durée du Projet si elle le juge utile.

ARTICLE 4 - EVALUATION

Des fonds du Projet ont été fournis pour deux évaluations indépendantes du Projet, dont une évaluation de mi-période ou évaluation de déroulement à la fin de la 3ème année du Projet et une évaluation d'impact final à la fin de la 6ème année du Projet. Le choix du moment de l'évaluation finale laissera suffisamment de temps avant la fin du Projet pour évaluer comme il convient les réalisations du Projet et pour diffuser les résultats riches de promesses.

Un total de 20 mois (à savoir, 10 mois pour chacun des services des experts indépendants américains et marocains) seront exigés pour procéder à ces deux évaluations du

evaluations. These Project evaluation services will be provided by an outside contractor secured directly by A.I.D.

Projet. Ces services d'évaluation du Projet seront assurés par un contractant externe, directement recruté par l'AID.

Attachment 1

T.R.M. PROJECT TOTAL COSTS (Projected)
(\$000s)

INPUTS	AID	GOM	OTHER	TOTAL	AID FUNDS MADE AVAILABLE IN THIS AGREEMENT
Tech Assistance	7,140	2,400	300	9,840	3,300
Training	1,335	190	270	1,795	585
Commodities	2,045	780	820	3,645	1,175
Indirect Costs	7,480	880	360	8,720	3,186
Cooperative Research Program	750	250		1,000	555
TOTAL	18,750*	4,500	1,750	25,000	8,801

Funding the above amount made available in this Agreement is subject to the availability of funds and the mutual agreement of the Parties.

COUTS TOTAUX DU PROJET MRT (PREVISIONS)

(\$000s)

INPUTS	AID	GOVERNE- MENT MAROCAIN	OTHERS	TOTAL	FONDS DE L'AID RENDUS DISPONIBLES PAR CET ACCORD
Assistance Technique	7.140	2.400	300	9.840	3.300
Formation	1.335	190	270	1.795	585
Equipement	2.045	780	820	3.645	1.175
Charges Indirectes	7.480	880	360	8.720	3.185
Programme de Coopération pour la Recherche	750	250		1.000	555
TOTAL	18.750*	4.500	1.750	25.000	8.801

* Le financement du montant ci-dessus rendu disponible dans le présent Accord dépend de la disponibilité des fonds et de l'accord mutuel des Parties.

ANNEX 2

PROJECT GRANT STANDARD PROVISION

Definitions: As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

ARTICLE A: Project Implementation Letters

To assist Grantee in the implementation of the Project, A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

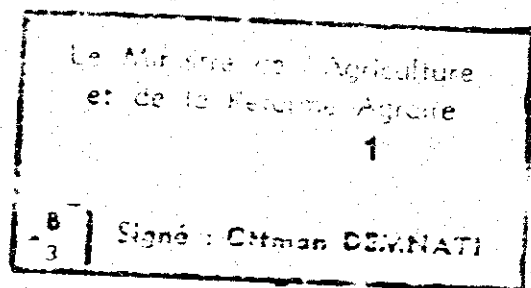
ANNEXE 2

DISPOSITIONS STANDARD POUR LES ACCORDS DE DON

Définitions: Tel qu'il est utilisé dans la présente Annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Don en faveur du Projet auquel est jointe ladite Annexe et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord.

ARTICLE A: Lettres d'Exécution du Projet

Pour aider le Royaume du Maroc à exécuter le Projet, l'A.I.D. émettra de temps à autre des Lettres d'Exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans l'Accord. Les parties signataires pourront également utiliser des Lettres d'exécution du Projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'exécution du présent Accord. Les Lettres d'Exécution du Projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du Projet telle qu'elle est citée à l'Annexe 1.



Pour le Ministre des Finances
l'Adjoint au Directeur du Budget

Signé : Ahmed ESSAGHIR

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

SECTION B.2. Execution of Project. The Grantee will:

(a) Carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Project.

SECTION B.1. Consultation. Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet Accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancement du Projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les experts-conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au Projet et à d'autres activités liées au même Projet.

SECTION B.2. Exécution du Projet. Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter le Projet, ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'A.I.D. en conformité avec le présent Accord; et

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et, selon les besoins, pour la continuation des activités de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du Projet.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services.

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use. (See HB 18.)

SECTION B.4. Taxation.

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee,

SECTION B.3. Utilisation des Biens et Services.

(a) Toute ressource financée dans le cadre du Don sera consacrée au Don jusqu'à son achèvement, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit. Ces ressources seront par la suite utilisées pour renforcer davantage les objectifs visés par la réalisation de ce Projet.

(b) A moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, les biens ou services financés dans le cadre du Don ne peuvent servir à promouvoir ou aider un Projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec l'un des pays non inclus au Code Géographique No. 935 de l'A.I.D. tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services, ou financée par l'un de ces pays.

SECTION B.4. Imposition.

(a) Cet Accord et le Don ainsi que le principal et les intérêts payés, seront exemptés de tous taxes et droits imposés en vertu de la législation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils, et tout personnel de ce contractant financé dans le cadre du Don, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par le Don ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies

the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

Section B.5. Reports, Accounting Records, Audits, Inspections

(A) The Grantee shall furnish A.I.D. such information and reports relating to the project and to this agreement as A.I.D. may reasonably request.

(B) The Grantee shall maintain accounting books, records, documents, and other evidence relating to the project and to this agreement, adequate to show, without limitation, all costs incurred under the Grant, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant, the costs of the project supplied from other sources, the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the project toward completion ("Project books and records"). At the Grantee's option, with approval by A.I.D., project books and records shall be maintained in accordance with one of the following methods: (1) generally accepted accounting principles prevailing in the United States, (2) generally accepted accounting principles prevailing in the country of the Grantee, (3) accounting principles prescribed by the International Accounting Standards Committee (an

par la législation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire, ce dernier devra, en vertu et conformément aux lettres d'Exécution du Projet, et dans les limites qui y sont prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis au titre du Don.

Section B.5. Rapports, registre comptables, audits, inspections

(A) Le Bénéficiaire fournira à l'A.I.D. sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au Projet et au présent Accord.

(B) Le Bénéficiaire tiendra des livres de compte, des registres, des documents et autres justificatifs relatifs au Projet et au présent Accord, indiquant sans restriction tous les coûts encourus dans le cadre du Don, la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre du Don, les coûts du Projet financés par d'autres sources, la nature et l'importance des appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et services acquis, la base d'adjudication des contrats et des commandes, et l'état d'avancement général du Projet ("Livres et registres du Projet"). Au gré du Bénéficiaire et avec l'accord de l'A.I.D., les livres et registres du Projet seront tenus selon une des méthodes suivantes: (1) les principes de comptabilité généralement admis aux Etats-Unis, (2) les principes de comptabilité généralement admis dans le pays du Bénéficiaire, (3) les principes de comptabilité prescrits par le Comité International des Normes Comptables

affiliate of the International Federation of Accountants); or (4) such other accounting principles as the Parties may agree to in writing. Project books and records shall be maintained for at least three years after the date of last disbursement by A.I.D..

(C) If \$25,000 or more is disbursed directly to the Grantee in any one Calendar Year under the Grant, the Grantee, except as the Parties may otherwise agree in writing, shall have financial audits made of the funds disbursed to the Grantee under the Grant in accordance with the following terms:

(1) The Grantee shall select an independent auditor in accordance with the "Guidelines for Financial Audits Contracted by Foreign Recipients" issued by the A.I.D. Inspector General ("Guidelines"), and the audits shall be performed in accordance with the "Guidelines".

(2) An audit of the funds provided under the Grant shall be conducted for each Fiscal Year of the Grantee. The audit shall determine whether the receipt and expenditure of the funds provided under the Grant are presented in accordance with generally accepted accounting principles agreed to in Section (B) above and whether the Grantee has complied with the terms of the Agreement. Each audit shall be completed no later than one year after the close of the Grantee's Fiscal Year.

(affilié à la Fédération Internationale des Comptables), ou (4) d'autres principes de comptabilité dont les Parties peuvent convenir par écrit. Les livres et registres du Projet seront conservés pendant au moins trois ans après la date du dernier déboursement par l'A.I.D..

(C) Si un montant de 25.000 dollars ou plus est déboursé directement en faveur du Bénéficiaire au cours d'une année civile de la période du Don, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fera effectuer des audits financiers des fonds déboursés en sa faveur au titre du Don, et ce dans les conditions suivantes:

(1) Le Bénéficiaire choisira un auditeur indépendant conformément aux "Directives relatives aux audits financiers contractés par les récipiendaires étrangers" émises par l'Inspecteur Général de l'A.I.D. ("Directives"), et les audits seront effectués conformément à ces Directives.

(2) Il sera effectué un audit des fonds fournis au titre du Don pour chaque année fiscale du Bénéficiaire. Cet audit déterminera si la réception et l'utilisation des fonds fournis au titre du Don sont présentées selon les principes de comptabilité généralement admis, tels qu'ils ont été fixés à la Section (B) ci-dessus, et si le Bénéficiaire a respecté les termes de l'Accord. Chaque audit sera réalisé au plus tard une année après la clôture de l'année fiscale du Bénéficiaire.

(D) The Grantee shall submit an audit report to A.I.D. within 30 days after completion of each audit arranged for by the Grantee in accordance with this Section. The A.I.D. Inspector General will review each report to determine whether it complies with the audit requirements of this Agreement. Subject to A.I.D. approval, costs of audits performed in accordance with the terms of the Section, may be charged to the Grant. In cases of continued inability or unwillingness to have an audit performed in accordance with the terms of this section, A.I.D. will consider appropriate sanctions which will include suspension of all or a portion of disbursements until the audit is satisfactorily completed or A.I.D. performs its own audit.

(E) The Grantee shall submit to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D., a plan by which the Grantee will ensure that funds made available to subrecipients that receive \$25,000 or more in any one Calendar Year under the Grant are audited in accordance with this Agreement. The plan should describe the methodology to be used by the Grantee to satisfy its audit responsibilities with respect to any subrecipient to which the Section applies. Such audit responsibilities with respect to subrecipients may be satisfied by relying on independent audits of the subrecipients or any appropriate procedures performed by the internal audit or program staff of the Grantee, by expanding the scope of the independent financial audit of the Grantee to encompass testing of subrecipients'

(D) Le Bénéficiaire soumettra un rapport d'audit à l'A.I.D. dans les 30 jours suivant la réalisation de chaque audit organisé par le Bénéficiaire en accord avec la présente Section. L'Inspecteur Général de l'A.I.D. examinera chaque rapport pour déterminer s'il respecte les exigences du présent Accord en matière d'audit. Sous réserve de l'approbation de l'A.I.D., le coût des audits effectués selon les termes de la présente Section sera pris en charge par le Don. En cas d'incapacité ou de refus prolongé de faire réaliser un audit selon les termes de la présente Section, l'A.I.D. envisagera les sanctions appropriées, dont la suspension de l'ensemble ou d'une partie des déboursements jusqu'à ce que l'audit soit effectué de façon satisfaisante ou que l'A.I.D. réalise son propre audit.

(E) Le Bénéficiaire soumettra à l'A.I.D., sous une forme et dans un fonds convenant à l'A.I.D., un plan par lequel le Bénéficiaire garantira que les fonds mis à la disposition de sous-réциpiendaires qui s'élèveraient à 25.000 dollars ou plus pour une année civile de la période du Don, feront l'objet d'un audit conformément au présent Accord. Ce plan devra décrire la méthodologie utilisée par le Bénéficiaire pour assumer ses responsabilités en matière d'audit eu égard aux réциpiendaires auxquels s'appliquera la présente Section. Les responsabilités en matière d'audit concernant les sous-réциpiendaires seront assumées en se fondant sur des audits indépendants des sous-réциpiendaires ou sur des procédures appropriées mises en oeuvre par le personnel du Bénéficiaire chargé des

accounts, or by a combination of these procedures. The Plan should identify the funds made available to subrecipients that will be covered by audits conducted in accordance with other audit provisions that would satisfy the Grantee's audit responsibilities (a nonprofit organization organized in the United States is required to arrange its own audits; a for profit contractor organized in the United States that has a direct contract with A.I.D. is audited by the cognizant U.S. Agency; a private voluntary organization organized outside the United States with a direct grant from A.I.D. is required to arrange for its own audits; and a host-country contractor should be audited by the cognizant Grantee contracting agency). The Grantee shall ensure that appropriate corrective actions are taken on the recommendations contained in the subrecipients' audit reports; consider whether subrecipients' audits necessitate adjustment of its own records; and require each subrecipient to permit independent auditors to have access to records and financial statements as necessary.

(F) A.I.D. may, at its discretion, perform the audits required under this Agreement on behalf of the Grantee by utilizing funds under the grant or other resources

audits ou des programmes, et ce en étendant la portée de l'audit financier indépendant du Bénéficiaire à la vérification des comptes des sous-réциpiendaires, ou bien par une combinaison de ces procédures. Le plan devra identifier les fonds mis à la disposition de sous-réциpiendaires qui seront soumis à des audits réalisés selon d'autres dispositions en matière d'audit, mais permettant au Bénéficiaire d'assumer ses responsabilités (une organisation à but non lucratif établie aux Etats-Unis est tenue d'organiser ses propres audits; un bureau commercial établi aux Etats-Unis ayant un contrat direct avec l'A.I.D. est soumis à des audits réalisés par l'institution gouvernementale américaine compétente; une organisation privée bénévole établie en dehors des Etats-Unis bénéficiant d'un don direct de l'A.I.D. est tenue d'organiser ses propres audits; et un contractant du pays hôte sera soumis à des audits réalisés par l'institution contractante compétente du Bénéficiaire). Le Bénéficiaire veillera à ce que des mesures rectificatrices appropriées soient prises suite aux recommandations figurant dans les rapports d'audit des sous-réциpiendaires; déterminera si les audits des sous-réциpiendaires rendent nécessaire un ajustement de ses propres registres; et demandera à tous les sous-réциpiendaires de permettre à des auditeurs indépendants d'avoir accès aux registres et états financiers selon les besoins.

(F) L'A.I.D. pourra, à sa discrétion, réaliser les audits requis au titre du présent Accord au nom du Bénéficiaire, et ce en utilisant les fonds du Don ou

available to A.I.D. for this purpose. The Grantee shall afford authorized representatives of A.I.D. the opportunity at all reasonable times to audit or inspect the Project, the utilization of goods and services financed by A.I.D., and books, records and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement;

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

SECTION B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

d'autres ressources dont dispose l'A.I.D. à cette fin. Le Bénéficiaire permettra aux représentants autorisés de l'A.I.D. de vérifier ou d'inspecter, à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et des services financés par l'A.I.D., et les livres, registres et autres documents relatifs au Projet et au Don.

SECTION B.6. Soumission de Renseignements Complets. Le Bénéficiaire confirme:

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'A.I.D. ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'A.I.D. sur ledit Don, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord; et

(b) qu'il informera l'A.I.D. en temps voulu de tous les faits et circonstances subséquents qui peuvent sensiblement affecter, ou qu'on a lieu de croire qu'ils affecteraient, le Projet ou la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord.

SECTION B.7. Autres Paiements. Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre du Don, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du

SECTION B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters.

ARTICLE C: Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules.

(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft' country of registry at the time of shipment.

(b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent services by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a

SECTION B.8. Information et Marquage des Biens. Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée au Don et au Projet en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué. Il identifiera le site du Projet et fera marquer les biens financés par l'A.I.D., tel que le décrivent les Lettres d'Exécution du Projet.

ARTICLE C: Dispositions Concernant l'Acquisition des Biens

SECTION C.1. Directives Spéciales.

(a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

(b) Les primes d'assurance maritime souscrite dans le territoire du Bénéficiaire seront considérées "Coûts autorisés en devises étrangères", si elles sont autorisées par la Section C.7.(a).

(c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre du Don devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'A.I.D. notifié par écrit.

(d) Le transport aérien, financé au titre du Don, de biens ou de personnes sera effectué par des transporteurs titulaires d'un agrément délivré par l'autorité compétente américaine dans la mesure où les services de ces

transporteurs sont disponibles. Des précisions sur cette exigence seront fournies dans une Lettre d'Exécution du projet.

SECTION C.2. Eligibility Date.

No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.2. Date d'Eligibilité au Financement.

Aucun bien et service acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord ne pourra être financé dans le cadre du Don, sauf si les deux Parties en conviennent autrement par écrit.

SECTION C.3. Plans,

Specifications, and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

SECTION C.3. Plans, Cahiers des

Charges et Contrats. En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation,

(a) Le Bénéficiaire fournira à l'A.I.D., dès leur préparation,

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished to A.I.D. on preparation;

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre du Don, y compris les documents concernant la pré-qualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumissions proposées. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'A.I.D. dès leur préparation; et

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D., upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by A.I.D. to be of

(2) ces mêmes documents seront également fournis à l'A.I.D., dès leur préparation, pour tous biens ou services qui, bien que n'étant pas financés par le Don, seront jugés par l'A.I.D.

major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a) (2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by A.I.D. in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the project as A.I.D. may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to A.I.D.

comme étant d'une importance majeure pour le Projet. Les aspects du Projet concernant des points relevant de cette sous-section (a)(2) seront identifiés dans des Lettres d'Exécution du Projet;

(b) les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre du Don devront être approuvés par écrit par l'A.I.D. avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) les contrats et les contractants financés dans le cadre du Don pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour la construction ou autres services et pour la fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données dans les Lettres d'Exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrit par l'A.I.D. avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'A.I.D. avant leur mise à exécution; et

(d) Les bureaux de consultants utilisés par le Bénéficiaire pour le Projet mais non financés par le Don, la description de leurs services et le personnel qu'ils affecteront au Projet, suivant que l'A.I.D. pourra le spécifier, et les entrepreneurs de travaux utilisés par le Bénéficiaire pour le Projet mais non financés par le Don, devront être jugés acceptables par l'A.I.D.

SECTION C.4. Reasonable Price.

No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be produced on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

SECTION C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish A.I.D. such information with regard thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation letters.

SECTION C.6. Shipping.

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval

(b) Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled

SECTION C.4. Prix Raisonables.

Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre du Don. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible concurrentielle.

SECTION C.5. Notification des Fournisseurs Eventuels. Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et des services devant être financés dans le cadre du Don, le Bénéficiaire devra fournir à l'A.I.D. toutes les informations demandées par l'A.I.D. dans les Lettres d'Exécution du Projet et aux dates spécifiées.

SECTION C.6. Expédition.

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre du Don s'ils sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion battant pavillon d'un pays non inclus dans le Code Géographique No. 935 de l'A.I.D. en vigueur lors de l'expédition; ou (2) à bord d'un navire que l'A.I.D. a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'A.I.D.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison y afférents, ne peuvent pas être financés dans le cadre du Don, si ces biens ou personnes sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion battant pavillon d'un pays qui, à la date de l'expédition,

"Procurement Source: Foreign Exchange Costs," without prior written A.I.D. approval or on a non-U.S. flag air carrier if a U.S. flag carrier is available (in accordance with criteria which may be contained in Project Implementation Letters) without prior written A.I.D. approval; or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D. and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this sub section must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'Acquisition: coûts en devises étrangères", sans l'accord préalable écrit de l'A.I.D. ou sur un transporteur aérien ne battant pas pavillon des Etats-Unis alors qu'un transporteur battant pavillon des Etats-Unis est disponible (conformément aux critères qui peuvent être contenus dans les Lettres d'Exécution du projet) sans l'accord préalable écrit de l'A.I.D.; ou (2) à bord d'un navire que l'A.I.D. a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'A.I.D.

(c) Sauf si l'A.I.D. constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables, (1) au moins cinquante pour cent (50%) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par l'A.I.D. et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis; et (2) au moins cinquante pour cent (50%) du revenu de fret brut pour toutes les expéditions financées par l'A.I.D. et transportées jusqu'au territoire du Bénéficiaire à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les conditions (1) et (2) de cette sous-section doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à

partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculés séparément.

SECTION C.7. Insurance.

(a) Marine insurance on goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in U.S. dollars or, as A.I.D. may agree in writing, in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice, discriminates with respect to A.I.D.-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by A.I.D. hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the

SECTION C.7. Assurance.

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'A.I.D. et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire peut être financée en tant que coût en devises étrangères dans le cadre de cet Accord à condition que: (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible; et (2) les réclamations soient payables en dollars des Etats-Unis ou, si l'A.I.D. en convient par écrit, dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'A.I.D., si le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte par statut, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire contre les compagnies d'assurances maritimes autorisées à exercer leur activité dans n'importe quel Etat des Etats-Unis d'Amérique, alors tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire seront assurés contre tous risques maritimes. Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer leur activité d'assureurs maritimes dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'A.I.D. notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre du Don et importés pour les

Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacements will be of source and origin of countries listed in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

SECTION C.8. U.S. Government-Owned Excess Property. The Grantee agrees that wherever practicable, United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

ARTICLE D: Termination; Remedies

SECTION D.1. Termination. Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other

besoins du Projet, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utilisation du Projet; une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire au titre de cette assurance sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte subis par les biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire afin de faire remplacer ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code Géographique No. 935 de l'A.I.D. tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement et, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront autrement assujettis aux dispositions de l'Accord.

SECTION C.8. Matériel de Surplus. Propriété du Gouvernement des Etats-Unis. Le Bénéficiaire accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés au titre du Don. Les fonds du Don peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le Projet.

ARTICLE D: Résiliation et Recours

SECTION D.1. Résiliation. Chaque Partie peut résilier l'Accord en envoyant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours. La résiliation du présent Accord mettra fin aux obligations des Parties de fournir des ressources

resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination A.I.D. may, at A.I.D.'s expense, direct that title to goods financed under the Grant be transferred to A.I.D. if the goods are from a source outside Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D.2. Refunds.

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement; or which is not made or used in accordance with this Agreement; or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, A.I.D., notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in accordance with this Agreement, A.I.D. may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this

financières ou autres au Projet conformément au présent Accord, si ce n'est pour le paiement qu'elles se sont engagées d'effectuer conformément aux engagements non résiliables passés avec les Parties tiers avant la résiliation de l'Accord. En outre, lors de la résiliation, l'A.I.D. peut, à ses frais, demander que le titre de propriété relatif aux biens financés par le Don soit transféré à l'A.I.D. si ces biens proviennent d'une source située en dehors du pays du Bénéficiaire, s'ils sont dans un état livrable et s'ils n'ont pas été déchargés dans les ports d'entrée du pays du Bénéficiaire.

SECTION D.2. Remboursement.

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou effectué pour des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, et nonobstant l'existence ou l'application des recours prévus par le présent Accord, l'A.I.D. peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'A.I.D. le montant d'un tel déboursement en Dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiaire d'une de ses obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre du Don ne sont pas utilisés efficacement en application du présent Accord, l'A.I.D. peut demander au Bénéficiaire de rembourser tout ou partie du montant des

Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refund under subsection (a) or (b), or (2) any refund to A.I.D. from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the amount of the Grant.

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by A.I.D. to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Project will be returned to A.I.D. in U.S. Dollars by the Grantee.

décaissements effectués dans le cadre du présent Accord pour ces biens ou services en Dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jours qui suivent une telle demande.

(c) Les droits au titre de l'alinéa (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement resteront valides, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernier remboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) Tout remboursement dans le cadre de l'alinéa (a) ou (b) ou tout remboursement versé à l'A.I.D. par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés par le Don, lequel remboursement est en compensation d'un prix non raisonnable ou d'une facture erronée pour les biens ou services reçus ou pour des biens jugés inadéquats, seront: (A) affectés tout d'abord, et dans les limites justifiées, au coût des biens et services requis pour le Projet, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, appliqué pour réduire le montant du Don.

(e) tout intérêt ou tout autre gain réalisés par le Bénéficiaire sur les fonds du Don décaissés par l'A.I.D. au Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord, lequel intérêt ou gain aurait été réalisé avant l'utilisation autorisée de ces fonds pour le Projet, seront retournés par le Bénéficiaire à l'A.I.D. en Dollars des Etats-Unis.

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D.4. Assignment. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to A.I.D. of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with A.I.D. financed in whole or in part out of funds granted by A.I.D. under this Agreement.

SECTION D.3. Non renonciation aux Recours. Tout retard dans l'exercice d'un droit ou d'un recours revenant à l'une des Parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Accord ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit ou à un tel recours.

SECTION D.4. Assignation. Le Bénéficiaire accepte, si on le lui demande, d'assigner par écrit à l'A.I.D. toute cause d'action pouvant revenir au Bénéficiaire en rapport avec, ou résultant de, l'exécution contractuelle ou un manquement à celle-ci par l'une des Parties signataire d'un contrat en Dollars des Etats-Unis passé directement par l'A.I.D. et financé en partie ou en totalité avec des fonds accordés par l'A.I.D. au titre du présent Accord.